

# POUR

FSU

Collège : une réforme contestée

Festivals : été de crise

Apprentissage :  
quels avantages ?



Avec plus d'1 million de Sociétaires,  
on peut déplacer  
des montagnes



Montagne à l'échelle humaine, tel est le but de l'opération "Déplacer une montagne". Cette opération est destinée à sensibiliser le grand public sur les enjeux de la montagne et à encourager le tourisme durable. Elle est organisée par le Comité de la Montagne et le Comité de la Vallée de la Durance.

Participation : 10 € (incluant un accès à l'opération et un t-shirt)

Places limitées. Réservation obligatoire sur [www.operation-montagne.com](http://www.operation-montagne.com)



Comité de la Montagne  
1000000 de Sociétaires  
Déplacer une montagne

casden





**17**  
Apprentissage :  
quels avantages ?

**7**  
Zone euro :  
la voie  
de la reprise ?



**8**  
Loi renseignement  
Sous haute  
surveillance



**11**  
PPCR :  
un nouvel arbitrage  
budgétaire



**14**  
Rentrée 2015  
Des créations de postes  
insuffisantes



**15**  
Collège :  
une réforme  
contestée

**24**  
Congrès FSU 2016  
Appels à candidatures



**27**  
Festivals  
en crise



**30**  
Rencontre  
avec  
Jean-Paul Jouary

ÉDITO

## Le gouvernement doit s'engager !

Le dialogue social doit être « utile » avait dit le Président de la République lors de la première Conférence sociale.

C'est ce à quoi s'emploie la FSU sur nombre de sujets : emploi, salaires, protection sociale, Éducation, Justice, retraités, santé, environnement, services publics...

C'est aussi le sens de son engagement dans les négociations dites « PPCR » concernant toutes et tous les agent-es de La Fonction publique.

Alors que le point d'indice est gelé depuis 2010, les attentes sont fortes.

Il s'agit d'obtenir de réelles avancées en termes de déroulement de carrière et de rémunérations, et ce pour tous les fonctionnaires.

C'est un peu l'heure de vérité qui permettra de mesurer comment le gouvernement reconnaît le rôle que jouent les quelques 5 millions d'agents du pays et par-delà la Fonction publique.

La FSU vient de l'obliger à revoir ses premières propositions en lui adressant un courrier avec l'ensemble des organisations syndicales. La balle est maintenant dans son camp.

Représenter les personnels, porter leurs revendications, les informer et débattre avec eux pour obtenir gain de cause, nous sommes là au cœur de l'action syndicale.

C'est l'engagement de la FSU.



Bernadette Groison

Revue de la  
Fédération Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél : fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0716-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Bernadette Groison  
Rédaction :  
Aline Becker,  
Monique Daune,  
Claire Guéville,  
Emmanuel Guichardaz,  
Vincent Martinez,  
Jacques Mucchielli.  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
E-Mail :  
contact@comdhabitude.fr  
Compogravure : CAG  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
Cros/Naja  
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €  
Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.



Joint à ce numéro,  
un supplément Retraités  
de 16 pages.



## Migrants : le cimetière marin

Depuis le début de l'année, plus de 1 700 migrants sont morts en mer Méditerranée.

Le phénomène n'est pas nouveau. Déjà en 2014, 3 500 personnes avaient péri dans ces conditions.

Un décompte macabre qui ne dissuade pas les candidats à l'immigration, essentiellement venus d'Afrique et du Moyen-Orient, poussés par la pauvreté, la faim, les guerres et les crises. Toutefois, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) a recensé quelques 150 000 sauvetages en 2014.

Face à l'indignation internationale, les moyens alloués par l'Europe à l'agence européenne de surveillance des frontières (Frontex) ont été triplés, passant de 3 à 9 millions d'euros par mois. Une goutte d'eau face à l'urgence humanitaire. Mais c'est aussi aux racines qu'il faut s'attaquer : répartition des richesses, conditions de nutrition, accès à l'eau potable, aux soins... La FSU appelle d'urgence à une réflexion d'ensemble portant notamment sur la demande d'asile et plus généralement concernant la politique migratoire de l'Europe.

## Centrales à Charbon

# L'Allemagne désunie



Le 25 avril dernier, les syndicats allemands de l'énergie et de la Fonction publique manifestaient à Berlin pour sauvegarder l'emploi dans les centrales à charbon.

**D**ans un contexte de crise économique, c'est une controverse extrêmement clivante qui anime l'Allemagne actuellement. Faut-il conserver les centrales à charbon, malgré les enjeux écologiques, au profit de l'emploi ?

Ce sont bien en ces termes que se pose le débat dans un pays où 40 % du courant électrique est produit par les centrales à charbon. Pour faire baisser significativement les émissions de

CO<sub>2</sub>, le ministère allemand de l'économie et de l'énergie souhaite faire sortir progressivement son pays du tout charbon au profit du développement des énergies renouvelables. Ce plan prévoit ainsi la fermeture des centrales au charbon les plus âgées, soit 10 % du parc existant selon le gouvernement. Des estimations que le principal groupe de production d'énergie évalue à 40 %.

### Clivage militant

En soutien au plan gouvernemental, plusieurs associations

de protection de l'environnement ont organisé des manifestations le 25 avril dernier. Environ 6 000 personnes ont ainsi réalisé une chaîne humaine de 7,5 kilomètres à proximité de la mine à ciel ouvert de Garzweiler. À quelque 600 km de là, 15 000 salariés du bassin minier rhénan se réunissaient devant la chancellerie de Berlin à l'appel du syndicat de la chimie et de l'énergie IG-BCE contre le projet gouvernemental. La suppression des centrales et l'abandon des mines à ciel ouvert représenteraient un « black-out social dans des régions entières », a prévenu le syndicat. Selon les ONG Greenpeace et Bund, « une majeure partie de la population soutient une sortie progressive et socialement acceptable du charbon ». « Progressive » et « socialement acceptable » : deux termes qui pourraient réunifier l'Allemagne sur la question de la transition écologique? ♦

Vincent Martinez

## Amandine Miguel : demande « la reconnaissance de nouveaux droits face aux violences LGBTphobes »



Amandine Miguel, porte-parole de l'Inter LGBT.

*La loi Taubira vient d'avoir deux ans, quel bilan en tirez-vous ?*

L'adoption de la loi a été une victoire, mais nous sommes toujours dans l'attente de franchir une nouvelle étape pour la reconnaissance de nouveaux droits. Il y avait notamment la promesse d'ouvrir la PMA à toutes les femmes, qui est sans cesse repoussée, et nous attendons une prochaine loi pour les droits des personnes « trans », pour faciliter la reconnaissance légale rapide, transparente et accessible de l'identité des personnes sur la base de l'auto-détermination.

*Les LGBT-phobies sont toujours présentes dans notre pays ?*

Oui, le rapport annuel 2015 de SOS homophobie a montré qu'il y a plus de 41 % de hausse des actes homophobes par rapport à l'année précédant le débat relatif à la loi « mariage pour tous ». Le débat dans notre pays a donné lieu — et encore aujourd'hui — à des discours « décomplexés » de personnalités politiques, le déferlement de haine LGBT-phobe dans les rues entre 2012 et 2013

n'est pas resté sans conséquences pour les personnes lesbiennes, gays, bi et trans. Seule l'adoption de nouveaux droits pour tous permettra d'endiguer ce fléau, le gouvernement actuel a donc une responsabilité.

*Vous avez adopté pour la prochaine marche des fiertés le slogan « multiples et indivisibles ». Pour quelles raisons ?*

Nous, les lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et trans faisons face à de multiples discriminations et violences LGBTphobes. Au quotidien, nos identités multiples s'additionnent à d'autres discriminations, d'autres violences : privilèges sociaux liés aux dominants (le fait d'être un homme, un blanc, hétérosexuel...). Nous menons donc une lutte transversale, avec celles et ceux qui luttent contre le racisme, le sexisme, la précarité. En obtenant de nouveaux droits, on fait avancer toute la société, cela profite à tous.

SAVANT ET ASSURANCE

# Protégez au mieux votre capital santé

Grâce à votre Plan de Santé, vous pouvez protéger au mieux votre santé et préserver efficacement votre capital santé.



**L**orsque vous êtes confronté à une situation de santé, il est important de vous protéger au mieux. Votre Plan de Santé est un outil précieux pour cela. Il vous permet de bénéficier de services de soins de santé complémentaires, tels que des soins dentaires, des soins optiques, des soins de rééducation, etc. Ces services sont financés par vos cotisations et peuvent vous faire économiser de l'argent. En outre, votre Plan de Santé peut vous offrir des avantages supplémentaires, tels que des remboursements de frais de santé, des services de conseil, etc. Pour en savoir plus sur votre Plan de Santé, contactez votre assureur.

## Le Plan de Santé

Le Plan de Santé est un contrat qui vous permet de bénéficier de services de soins de santé complémentaires. Ces services sont financés par vos cotisations et peuvent vous faire économiser de l'argent. En outre, votre Plan de Santé peut vous offrir des avantages supplémentaires, tels que des remboursements de frais de santé, des services de conseil, etc. Pour en savoir plus sur votre Plan de Santé, contactez votre assureur.

**Protégez votre capital santé**  
 Grâce à votre Plan de Santé, vous pouvez protéger au mieux votre santé et préserver efficacement votre capital santé. Votre Plan de Santé est un outil précieux pour cela. Il vous permet de bénéficier de services de soins de santé complémentaires, tels que des soins dentaires, des soins optiques, des soins de rééducation, etc. Ces services sont financés par vos cotisations et peuvent vous faire économiser de l'argent. En outre, votre Plan de Santé peut vous offrir des avantages supplémentaires, tels que des remboursements de frais de santé, des services de conseil, etc. Pour en savoir plus sur votre Plan de Santé, contactez votre assureur.

**Plus vous cotisez, plus vous bénéficiez**  
 Plus vous cotisez, plus vous bénéficiez de services de soins de santé complémentaires. Votre Plan de Santé est un contrat qui vous permet de bénéficier de services de soins de santé complémentaires. Ces services sont financés par vos cotisations et peuvent vous faire économiser de l'argent. En outre, votre Plan de Santé peut vous offrir des avantages supplémentaires, tels que des remboursements de frais de santé, des services de conseil, etc. Pour en savoir plus sur votre Plan de Santé, contactez votre assureur.

www.gmf.fr



## Gel des prestations familiales

La revalorisation des prestations familiales s'effectue réglementairement au 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Mais le gouvernement a décidé qu'il n'y en aurait pas cette année en invoquant la faiblesse de l'inflation constatée en 2014 (0,4 %) et de la prévision initiale d'inflation pour 2015 (0 %). Seuls les montants du CFM (complément familial majoré) et de l'ASF (allocation de soutien familial) ne sont pas gelés pour respecter les engagements pris par le gouvernement dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté. Le montant mensuel du CFM passe à 202,05 € en métropole. Celui de l'ASF passe à 133,38 € pour les orphelins de père et de mère (100,08 € pour les orphelins de père ou de mère).

## Rapport Fragonard

# Droits familiaux de retraite

**E**n application de la loi du 20 janvier 2014 portant sur la réforme des retraites, le Gouvernement a transmis fin mars au Parlement le rapport de Bertrand Fragonard, Président du Haut Conseil à la famille, sur les droits familiaux de retraite. Ce dernier suggère des pistes de réforme des droits familiaux permettant à la décote de jouer à plein.

Le rapport rappelle que les droits familiaux réduisent sans les compenser les écarts observés entre les pensions des femmes (affectées par une durée d'assurance plus courte et des salaires plus faibles) et celles des hommes.

Il préconise à la fois de renforcer les politiques publiques de promotion de l'activité et des salaires des femmes et d'améliorer les droits familiaux en attendant que ces politiques portent totalement leurs fruits.

Prenant acte que le départ anticipé à la retraite pour les parents des familles nombreuses est en voie d'extinction, il s'intéresse à trois dispositifs majeurs : la majoration de pen-



De nouvelles dispositions pour la retraite des femmes.

sion des familles nombreuses, l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) et la majoration de durée d'assurance (MDA) accordée aux mères au titre de l'éducation de l'enfant. Il étudie, dans le cadre d'une « enveloppe (plutôt) constante », trois voies possibles de réforme : des ajustements, des réformes plus structurelles de chacun des droits familiaux, une réforme globale. C'est dans le cadre de cette dernière qu'il dévoile le projet soumis par le ministère des affaires sociales à la commission pour l'avenir

des retraites. Ce projet prévoit de supprimer de manière progressive l'AVPF et la majoration de pension appliquée aux familles nombreuses et à réduire la MDA à 2 trimestres par enfant contre 8 aujourd'hui (alignement des droits des mères du régime général sur celui des fonctionnaires). Ces mesures pourraient concerner les mères nées à partir de 1960 et les enfants à partir de 1990. Tout ou partie des économies réalisées serait redéployé pour attribuer une majoration de pension forfaitaire aux mères dès le premier enfant. ♦

Monique Daune

## Allocations familiales

# Dégressivité au 1<sup>er</sup> juillet

**C**omme prévu par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015, le montant des allocations familiales (AF) sera modulé en fonction des ressources du ménage à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Une mesure que la FSU a dénoncée.

Aujourd'hui, le montant des allocations familiales est de 129,99 € par mois pour deux enfants et de 166,54 € pour chaque enfant supplémen-

taire. Et hormis l'aîné d'une famille de deux enfants, chaque enfant âgé de 14 ans apporte une « majoration pour âge » de 64,99 €.

Mais ces montants seront divisés par 2 pour les ménages aux ressources annuelles comprises entre 55 950 € et 78 300 € (plafonds majorés de 5 595 € par enfant à charge). Et ils seront divisés par 4 à

partir du 2<sup>e</sup> plafond de 78 300 €. Un complément dégressif est toutefois prévu pour éviter les effets de seuils quand les familles dépassent l'un de ces plafonds de peu.

Le 7 avril, le Conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales s'est majoritairement prononcé contre les deux projets de décrets (l'UPA a voté pour ; le

Medef, la CGPME et la CFDT ont seulement « pris acte »). Selon la CNAF, environ 505 000 ménages (10 %) seraient touchés par une réduction du montant des AF pour une perte moyenne de 127 € par mois. Et 154 000 ménages (12 %) percevant des majorations pour âge seraient également concernés. ♦

M. D.



Économie

# Zone euro : la voie de la reprise ?

L'heure est-elle à la reprise économique dans la zone euro ? C'est ce que semble indiquer l'agence statistique européenne Eurostat qui tablait début mai sur une hausse de 1,5 % de la croissance au lieu des 1,3 % initialement prévus.

Alors que l'Europe était en situation de quasi-récession à l'automne, Eurostat prédit même une croissance de 1,9 % en 2016. Parmi les explications avancées, le choix de la Banque centrale européenne d'adopter une politique monétaire généreuse y est pour beaucoup. Mais les taux d'emprunts sont repartis à la hausse début mai, notamment en raison du désintérêt des investisseurs pour ce secteur devenu moins rentable. La banque d'investissement Goldman Sachs identifie quant à elle cinq facteurs à cette reprise : « une demande externe plus forte, des conditions financières plus souples, la fin de l'austérité budgétaire (sic !), la baisse de l'euro et les prix du pétrole plus bas ». Selon l'Observatoire français



Les taux d'emprunts sont repartis à la hausse début mai, en raison du désintérêt des investisseurs.

des conjonctures économiques (OFCE), ces chiffres reposent en grande partie sur l'amélioration du moral des consommateurs en raison d'une baisse des prix liée à la chute des prix du pétrole. Des chiffres qui reposent donc essentiellement sur des facteurs externes et qui varient selon les pays de la zone. Ainsi, les

prévisions de croissance pour la France ne sont que de 1,1 % en 2015 et de 1,7 % pour 2016.

## Baisse du chômage contrastée

Conséquence directe : le taux de chômage qui s'élevait à 12 % en 2013 dans la zone euro devrait retomber à 10,3 % cette année pour atteindre 10 % en 2016, estime Eurostat. Une décrue significative qui pourrait engendrer un cycle vertueux sur la consommation et la croissance. Mais là aussi les situations sont contrastées selon les pays et la France enregistre une nouvelle hausse de 0,7 % du nombre de chômeurs en avril dernier. Ces signes de reprise ne signifient donc pas une embellie d'ampleur. D'autant que la « fin de l'austérité budgétaire », annoncée par Goldman Sachs, est loin d'être une réalité pour les peuples, au nord comme au sud de l'Europe. Pour la FSU, la création d'emplois et la relance de l'activité reposent sur la promotion de la

## La Grèce, une chance pour l'Europe !

Sous le titre, « La Grèce, une chance pour l'Europe ! », une pétition demande à François Hollande de s'opposer à l'étranglement financier de la République hellénique. Déjà signé par de nombreux représentants du mouvement social français, le texte rappelle que la victoire de Syriza a été perçue en Europe comme un espoir d'en finir avec les politiques d'austérité. Décidés à empêcher le nouveau gouvernement d'appliquer ses engagements électoraux - comme le rétablissement du salaire minimum - les institutions et les dirigeants européens menacent d'interrompre le refinancement de la dette grecque au motif que les Grecs seraient des irresponsables voulant faire payer leurs excès aux autres pays. Pourtant la réalité est bien différente explique la pétition : « l'explosion des dettes publiques est pour l'essentiel le résultat du coût du sauvetage des banques sur fonds publics après 2008 », « des cadeaux fiscaux au patronat et de l'évasion fiscale ». [www.audit-citoyen.org](http://www.audit-citoyen.org)

protection sociale et des services publics, l'investissement ou encore l'amélioration des salaires, des minima sociaux et des retraites. D'autant que dans un contexte où le prix du baril de brut est reparti à la hausse, la situation grecque ou la crise ukrainienne pourraient « affaiblir la croissance du PIB de la zone euro au deuxième trimestre 2015 », prévient l'OFCE. 🔥

Vincent Martinez

## L'austérité touche davantage les femmes

Les femmes sont davantage affectées que les hommes par les politiques d'austérité qui réduisent les salaires et suppriment des services publics. C'est ce que vient de révéler le dernier rapport de l'ONU-Femmes qui estime qu'un « avenir avec plus d'austérité et de coupes budgétaires ne conviendra plus » pour assurer l'égalité hommes-femmes. Alors qu'au niveau mondial leur salaire moyen est toujours inférieur de 24 % à celui des hommes, une femme française peut s'attendre à gagner 31 % de moins qu'un homme sur toute une vie. Enfin, ces politiques ont doublement nui aux femmes en raison de leur plus grande dépendance aux services publics au quotidien comme de leur plus forte représentation dans l'emploi public, souligne le rapport qui appelle à transformer les économies et à concrétiser l'égalité de genre.

**Françoise Dumont :**  
« **Tout le monde est supposé coupable** »

*La commission nationale de contrôle des techniques de renseignement pourra-t-elle garantir le respect des libertés ?*

Les commissions de contrôle font partie des autorités indépendantes administratives et, dans un État de droit, jouent un rôle important, mais ce n'est pas le cas ici. Les députés et sénateurs vont être désignés par leur assemblée respective mais sans validation par la commission des lois. Et c'est le Premier ministre lui-même qui nommera les membres issus du Conseil d'État et de la Cour de cassation. Rien ne garantit donc qu'elle aura toute son indépendance, d'autant que *in fine*, c'est le Premier ministre qui va trancher sans être obligé de tenir compte de l'avis de cette commission. L'avis de la CNCDH dit d'ailleurs très clairement que le renforcement de la commission est une des garanties essentielles concernant le recours aux techniques de renseignement.

**Quelles auraient dû être les précautions à prendre ?**

L'étude d'impact qui a été menée autour des conséquences de cette loi par rapport à la protection des libertés a été bâclée. Pourquoi par exemple faire passer la conservation des données de connexion de 3 à 5 ans ? De même la durée des interceptions de sécurité peut passer de 10 jours à un an sans que cela soit justifié. La mise en place d'une surveillance de masse telle « une pêche au filet » n'est absolument pas une garantie d'efficacité. En revanche, elle s'inscrit dans une logique de société dans laquelle tout le monde est supposé coupable.



© FRANÇOISE DUMONT

« **Loi renseignement** »

# Sous haute surveillance

**Le projet de loi sur le Renseignement a été adopté par une très large majorité de députés le 5 mai dernier, malgré quelques votes dissidents dans quasiment tous les groupes politiques.**

La forte contestation est surtout venue de la société civile, que ce soit des ONG, des syndicats, des acteurs économiques ou de simples citoyens, ainsi que de la totalité des autorités administratives indépendantes concernées. Tous voient dans cette loi une grave remise en cause des libertés individuelles et du principe démocratique.

Contrairement au contexte évoqué, la loi va bien au-delà de la lutte contre le terrorisme qui a d'ailleurs fait l'objet d'une précédente loi sécuritaire en novembre 2014. Il ne s'agit pas d'un texte de « circonstance » dans le sillage des attentats de janvier 2015. Pourtant le gouvernement axe sa communication sur la menace terroriste pour justifier son projet de loi et activer la procédure d'urgence qui restreint le débat parlementaire. Pour contredire les réfractaires, il affirme que les grands principes de cette loi ne consistent qu'à légaliser un certain nombre de pratiques des services de renseignement déjà existantes et de développer des outils pour faire face aux nouvelles menaces (sous-entendu terroristes) mais tout

en renforçant les moyens de contrôle et de recours. Or, au-delà de la volonté affichée de régulariser des pratiques dont plus personne ne doute qu'elles ont été utilisées en dehors de tout contexte légal, ce texte élargit la finalité du renseignement. La lutte contre le terrorisme n'est qu'une des sept raisons qui autorisent la mise en œuvre de procédures de renseignement.

**Une loi à grande portée**

La liste des autres finalités témoigne de la très grande portée de cette loi : l'indépendance nationale, l'intégrité du territoire et la défense nationale ; les intérêts majeurs de la politique étrangère et la prévention de toute forme d'ingérence étrangère ; les intérêts économiques et scientifiques majeurs de la France ; la prévention des atteintes à la forme républicaine des institutions, des violences collectives de nature à porter atteinte à la sécurité nationale, ou de la reconstitution ou d'actions tendant au maintien de groupement dissous ; la prévention de la criminalité et de la délinquance organisées ; la prévention de la prolifération des armes de destruction massive.

Ainsi avec « la prévention des atteintes à la forme républicaine des institutions » ou « des violences collectives de

nature à porter atteinte à la sécurité nationale », le texte autorise de fait la surveillance des mouvements sociaux. C'est l'éventualité de violences qui permettra aux services de renseignement d'avoir recours à la surveillance des organisateurs de tout événement de nature collective, ce qui pourrait rapidement conduire à la restriction de la liberté de manifestation.

**Collecter les données de connexion**

Mais les craintes concernent aussi les méthodes utilisées pour collecter les renseignements, en particulier via Internet, puisque la loi permet de collecter chez les opérateurs, en temps réel, les « données de connexion » de tous les internautes, passant ainsi d'une surveillance ciblée à une surveillance de masse.

Même si le gouvernement s'en défend fermement, ce texte porte atteinte aux libertés individuelles et pourrait bien être contesté au regard du droit européen qui affirme « le droit au respect de la vie privée et familiale ». C'est sans doute la raison qui a conduit le Président de la République à annoncer qu'il saisira le Conseil constitutionnel pour s'assurer que les dispositions sont bien conformes à la Constitution. 🔥

Aline Becker



## Rapport pauvreté

Zones urbaines sensibles :  
les écarts se creusent

**4** millions de personnes vivent dans 751 zones urbaines sensibles (Zus), soit 7 % de la population totale de la France. Dans son dernier rapport, l'Onzus signale que les écarts se creusent entre les Zus et le reste du territoire.

L'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) a rendu son dernier rapport pour l'année 2014. Ses missions seront désormais reprises par l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).

Première indication, la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (987 euros par mois) est 3 fois plus élevée en Zus que dans le reste du territoire. Si le taux de chômage tend à se stabiliser, il reste très élevé : 23 % des personnes actives contre 9,3 % hors Zus et même 42,1 % chez les jeunes contre 22,6 %. Même le fait d'être diplômé ne constitue plus une protection contre le chômage.



La part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est 3 fois plus élevée en Zus que dans le reste du territoire.

En ce qui concerne la scolarité, un peu moins de 340 000 jeunes ont été scolarisés dans un établissement public du secondaire situé en Zus en 2012-2013, un chiffre stable par rapport à l'année précédente, alors que les effectifs augmentaient hors Zus. Les

enseignants exerçant en Zus restent en moyenne plus jeunes et moins expérimentés qu'ailleurs. Quant aux élèves, à peine plus du quart des élèves s'orientent vers une filière générale en Première, contre plus de 40 % hors Zus. Plus étonnant, contrairement à une idée reçue, les Zus sont moins bien dotées d'équipements et de sites de pratique sportive. ♦

Emmanuel Guichardaz

## Le revenu minimum ne préserve pas de la pauvreté

L'OCDE vient de publier une étude relative au revenu minimum et au seuil de pauvreté dans les différents pays de l'organisation. Elle compare le nombre d'heures de travail nécessaires (rémunérées au salaire minimum en vigueur) pour dépasser le seuil de pauvreté, avec ou sans les prestations sociales. Ainsi, en république Tchèque, un parent isolé avec deux enfants devra travailler près de 80 heures par semaine pour vivre décemment, tandis que 30 heures suffisent en France, et moins de 10 en Australie. Si l'on vit en couple mais qu'un seul des deux travaille, toujours avec deux enfants, les 35 heures en France ne sont pas suffisantes pour dépasser le seuil de pauvreté, et il faut en cumuler près de 60 aux États-Unis ou au Portugal. Dans de nombreux pays, s'en sortir avec un seul salaire, même avec les aides sociales, est donc tout simplement impossible.

## Travailleurs sociaux

## États généraux en panne

**L**ors de la Conférence Nationale de lutte contre la pauvreté, en décembre 2012, le Président de la République annonçait le lancement des « États généraux du travail social ».

Il s'agissait alors de « mettre en adéquation les pratiques de travail social, les attentes des usagers et les problématiques sociales actuelles », de valoriser l'apport du travail

social et de « réinventer le travail social de demain ». Vaste programme !

Las ! Les Assises régionales organisées durant l'année 2014 se sont déroulées bien loin des acteurs de terrain qui n'ont pu véritablement s'exprimer. Quant aux États Généraux programmés pour cette même année 2014, puis repoussés une première fois au premier

semestre 2015, ils ont été reportés une deuxième fois... *sine die*.

Entre-temps, les cinq rapports émanant des Assises ont été publiés. Obéissant à une logique marchande, ils visent en réalité à réduire la dépense sociale, niant l'expertise des travailleurs sociaux de proximité et s'exonérant de la dimension humaniste de leurs missions.

Dans ces conditions, des associations professionnelles, des collectifs et des organisations syndicales – dont la FSU – se sont regroupées, pour refuser une « refonte du travail social » telle qu'elle est envisagée par le gouvernement.

Des temps forts nationaux sont prévus courant juin. ♦

E. G.

## Ordonnance de 45: réforme abandonnée ?

Le gouvernement semble avoir abandonné l'hypothèse d'une réforme de l'ordonnance de 1945. Les grandes lignes avaient pourtant été dévoilées le 2 février dernier : priorités aux mesures éducatives, généralisation du principe de la « césure du procès pénal », suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs... Seul problème : aucun calendrier n'a été fixé.

Une réforme ambitieuse et progressiste reste pourtant d'actualité pour revenir sur les dispositions néfastes prises sous la précédente mandature. Les professionnels du secteur (éducateurs PJJ, magistrats, avocats...), ainsi que la Ligue des droits de l'Homme travaillent à de nouvelles initiatives pour « prendre résolument le parti de l'éducation ». 234 000 enfants et adolescents ont eu à faire avec la justice en 2013.

## Retraites complémentaires La surenchère du MEDEF

La 4<sup>e</sup> séance de négociation le 27 mai n'a pas permis au patronat et aux syndicats gestionnaires des régimes de retraites complémentaires Agirc-Arrco de se mettre d'accord sur les moyens de redresser les finances des deux régimes. Face au tollé unanime des syndicats que sa surenchère a provoqué, le MEDEF doit revoir sa copie pour le 22 juin.

Les « partenaires sociaux » du privé se retrouvent régulièrement pour faire évoluer les paramètres en fonction de la démographie et de la conjoncture économique. Mais cette fois, ils doivent rétablir l'équilibre financier des deux régimes à l'horizon 2020 alors que les pensions versées sont plus importantes que les cotisations perçues et que les réserves accumulées depuis 1998 seront bientôt épuisées (en 2018 pour les seuls cadres de l'AGIRC et en 2027 pour l'ensemble des salariés de l'ARRCO).

Mais en refusant toute hausse des cotisations (au nom de la compétitivité dégradée des entreprises), le patronat



Les syndicats ont refusé unanimement les propositions du Medef.

cherche à faire reposer les efforts de financement sur les seuls salariés et retraités tout en envisageant le pire des scénarios (8,3 Mds € d'efforts d'ici 2020).

Il propose notamment de ne revaloriser les pensions que si l'inflation est supérieure à 1,5 point, de relever l'âge minimum pour toucher une pension de réversion, de baisser le taux de réversion, de fusionner Agirc et Arrco...

Mais sa mesure phare consiste à dissuader les salariés de partir à la retraite à 62 ans en appliquant (à partir de la génération 1957) un abattement dégressif sur les pensions complémentaires avant l'âge de 67 ans (-40 % à 62 ans, -30 % à 63 ans, -18 % à 64 ans...). C'est une façon, pour le patronat, de décaler l'âge effectif de départ à la retraite alors qu'il n'a pas réussi à obtenir par la loi en 2014 un nouveau recul de la borne d'âge légale. ♦

Monique Daune

## Loi Macron

# Deuxième round !

Après une première adoption sans vote en février dernier par l'Assemblée nationale puis par le Sénat le 12 mai, le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron » a été étudié en commission mixte paritaire (CMP), le 3 juin.

Sans surprise, il n'y a pas eu d'accord possible tant les propositions sénatoriales en renforçaient les aspects les plus

contestés. Le texte revient donc à l'assemblée le 8 juin dans une version remaniée pour un vote solennel le 24. Il s'agirait par exemple de plafonner plus strictement les indemnités prud'homales versées aux salariés licenciés sans cause réelle ni sérieuse alors que le projet de loi se contente pour l'instant d'introduire un barème indicatif et d'assouplir encore davan-

tage les règles pour permettre le travail dominical dans les TPE. En revanche, l'autorisation d'ouverture le dimanche pour les enseignes culturelles, votée au Sénat, ne devrait pas subsister.

Le gouvernement avait fait le choix de la procédure du 49.3 pour éviter un rejet du projet en première lecture. Outre la droite et le centre, le Front de gauche, les écologistes et les

«frondeurs» du PS avaient alors fait connaître leur opposition. Quel accueil les élus vont-ils réserver à cette dernière mouture du texte que le ministre lui-même reconnaît vouloir muscler ? La FSU continue en tout cas de dénoncer ce projet de loi guidé par une logique de déréglementation généralisée et d'en demander le retrait. ♦

Claire Guéville



Négociations PPCR

# Un nouvel arbitrage budgétaire

**E**ngagées le 12 mars 2014, les négociations sur l'Avenir de la Fonction publique, les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) devaient se conclure le 2 juin. Mais les propositions successives faites par le gouvernement ont été jugées inacceptables par l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique.

À l'initiative de la FSU, toutes les organisations syndicales ont donc interpellé le Premier ministre dans un courrier commun daté du 13 mai pour demander un nouvel arbitrage du gouvernement afin que leur soient faites de nouvelles propositions visant « une amélioration conséquente pour plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique ».

Loin de l'objectif affiché de « rénovation des grilles », les propositions actuelles du gouvernement ne portent que sur des « grilles types », ce qui lui permet de ne pas s'engager sur la situation de centaines de milliers d'agents. Ainsi, pour la catégorie A, les pro-



Les organisations syndicales ont interpellé le premier ministre le 13 mai dernier.

positions ne sont formulées que sur la grille des attachés d'administration. Aucune indication n'a encore été donnée sur la transposition aux grilles (dites atypiques) des enseignants, des personnels recrutés au niveau du docto-

rat comme les chercheurs par exemple.

Le refus d'aborder le sujet de classement des corps et cadres d'emplois dans les grilles illustre le blocage du gouvernement en matière de reconnaissance des qualifications. C'est notamment le cas des agents de la filière sociale dont les diplômés bénéficient depuis 2011 de la reconnaissance officielle de 180 ECTS (bac +3) et pour lesquels la FSU exige un reclassement en catégorie A. Pour la catégorie C, le passage de quatre grades à trois avec une amplitude réduite des grilles cibles est positif mais ne suffit pas à assurer aux fonctionnaires concernés une carrière digne de ce nom.

Ces propositions de grilles indiciaires sont en deçà des enjeux et des attentes des personnels. Elles ne répondent pas aux pertes de pouvoir d'achat cumulées ces der-

## Non titulaires

La FSU a envoyé le 7 mai un courrier à la Ministre de la Fonction publique pour lui demander d'ouvrir rapidement une concertation avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique sur la situation des agents non titulaires.

Et ce pour trois raisons. Il y a d'abord urgence à revoir les conditions d'accès aux recrutements réservés car les dispositions complexes et discriminatoires prévues par la loi du 12 mars 2012 n'ont pas permis de pourvoir tous les postes ouverts à ces recrutements, ce qui est inacceptable. Il convient aussi de débattre des obstacles à la titularisation que représentent pour certains personnels les conditions de reclassement. Il s'agit enfin de remanier les dispositions législatives relatives au recours à des personnels contractuels pour occuper un emploi provisoirement vacant.

nières années. Le calendrier d'application des mesures est trop étalé dans le temps (jusqu'à 2022 pour certaines catégories). Et le financement, repoussé pour l'essentiel après 2017, est en partie assuré par les agents eux-mêmes : gel de la valeur du point d'indice, suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (voir encadré), allongement des carrières, différenciation des rythmes de changement d'échelon. Suite au courrier intersyndical commun, M. Lebranchu doit formuler le 16 juin de nouvelles propositions qui découlent d'un nouvel arbitrage budgétaire. ♦

Monique Daune

## Suppression indemnité CSG

Le gouvernement a supprimé le 1<sup>er</sup> mai l'indemnité créée il y a 18 ans pour compenser la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires lors de l'élargissement de l'assiette de la CSG. L'économie de 500 M€ réalisée d'ici la fin 2017 serait en partie reversée pour la négociation PPCR. Une somme dérisoire au regard des enjeux.

Sur les 960 000 agents recrutés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1998 qui bénéficiaient de cette indemnité, seuls ceux de catégorie C gagnant moins de 1 852 € bruts par mois seraient exemptés. La suppression serait progressive au fil des avancements pour 710 000 agents pour éviter qu'ils ne perdent du pouvoir d'achat (mais le gain lié à leur avancement serait réduit). Seuls les 400 hauts fonctionnaires qui perçoivent 7 000 € par an au titre de cette indemnité perdraient immédiatement 2 000 € sans attendre leur prochain avancement.

## Fonctionnaires au télétravail

Le 8 juin dernier, le ministère de la fonction publique a soumis aux organisations syndicales un projet de décret encadrant le télétravail dans les trois versants de la fonction publique. Trois jours par semaine de télétravail, sur la base du volontariat et pour une durée d'un an renouvelable, voilà quels sont les grands principes de ce texte qui permettrait d'en finir avec les « accords sauvages » qui se multiplient. Les négociations devraient aboutir à l'automne par la publication du décret en conseil d'état. S'il est adopté, les modalités de mise en Œuvre du télétravail devront être discutées localement avec l'avis des CT et CHSCT.

## Salaires de fonctionnaires, une porte ouverte

Suite à l'interpellation des fédérations de fonctionnaires sur les salaires et conditions de travail, le premier ministre s'est engagé à ce que son gouvernement « examine des pistes envisageables » sur la rémunération des fonctionnaires. Une annonce qui contraste avec le maintien du gel du point d'indice toujours réaffirmé. Les discussions sur les parcours professionnels, les carrières et rémunérations pourraient bien être relancées.

## Intercommunalité

En cas de mutualisation des services lors de nouvelles organisations intercommunales, les agents n'ont pas la garantie de conserver leur régime indemnitaire et les avantages acquis. C'est ce que révèle le rapport sur la mutualisation du bloc communal des inspections générales des finances et de l'administration. En cas de changement de fonction, rien ne contraint l'intercommunalité à un alignement par le haut, même si la loi prévoit l'obligation de négocier si le service comporte plus de 50 agents.

## Fonctionnaires

# Salaire en baisse

**S**elon une étude de l'INSEE publiée le 27 avril dernier, le salaire net moyen des fonctionnaires a encore baissé en 2013.

Les 5 millions d'agents des trois versants de la fonction publique ont donc vu leur salaire diminuer sur un an comme les deux années précédentes tandis que le point d'indice est gelé depuis 2010. C'est dans la fonction publique d'état que la baisse est la plus forte à un taux de 0,7 %. Mais les fonctions publiques territoriale et hospitalière ne sont pas non plus épargnées, avec une baisse respective de 0,1 % et 0,2 %. En 2012, cette baisse avait toutefois été plus sévère, de 0,6 %, dans les deux cas.

Quant au niveau de salaires, il reste toujours très bas dans la territoriale, puisque les agents touchent en moyenne 1 850 euros nets par mois. Mais il n'est guère plus élevé



C'est dans la fonction publique d'état que la baisse est la plus forte à un taux de 0,7 %.

puisqu'il est de 2 240 euros nets pour les agents hospitaliers et de 2 470 euros nets pour ceux l'État; des écarts qui résultent de différences structurelles de catégories statutaires entre les trois versants.

Pour l'INSEE, cette baisse s'explique notamment par l'augmentation du taux de cotisation pour pension civile des titulaires pour l'aligner sur ce-

lui du secteur privé et, pour les salariés concernés, par l'effet en année pleine de la suppression de l'exonération de CSG et CRDS sur les heures supplémentaires appliquée à partir de septembre 2012. Mais l'absence de revalorisation du point d'indice et de mesures pour améliorer les grilles de carrières participent largement de cette dégradation. C'est ce que les organisations de fonctionnaires veulent faire entendre dans leur adresse au président de la République. ♦

Aline Becker

## Gel des salaires

# Une lettre au président

**C**inq fédérations de fonctionnaires se sont adressées de manière unitaire à François Hollande le 26 mai sur les conditions d'exercices dégradées et le gel de la valeur du point d'indice.

Depuis 2010, la perte de pouvoir d'achat est inédite pour tous les fonctionnaires, et entraîne un sentiment de déclassement. Le constat est également sombre sur le plan de l'emploi où, hors les rares secteurs définis comme prioritaires, les suppressions de postes se poursuivent et s'aggravent.

S'appuyant sur ce constat, les

organisations CGT – FSU – FO – Solidaires – FAFP de la Fonction publique se sont adressées au Président de la République pour demander les créations d'emplois nécessaires pour répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire et mettre fin au recours à la précarité qui ne cesse de progresser dans tous les secteurs de la Fonction publique. Les organisations syndicales demandent encore, a contrario de la décision annoncée par le gouvernement, l'ouverture de négociations permettant d'aboutir à une aug-

mentation immédiate, générale et significative de la valeur du point d'indice ainsi qu'à des mesures de rattrapage pour les pertes intervenues les années antérieures.

Au moment où la préparation du projet de loi de Finances 2016 bat son plein, les organisations soulignent combien il est essentiel de rompre avec les politiques d'austérité menées actuellement. Elles rappellent que c'est socialement juste, économiquement nécessaire et parfaitement possible budgétairement. ♦

A.B.



## Loi déontologie

## Sous le signe du renoncement ?

**É**laboré depuis 2013, le projet de loi relatif à déontologie, aux droits et aux obligations des fonctionnaires n'est toujours pas à l'ordre du jour du Parlement.

Il devait initialement inscrire dans la modernité le statut des fonctionnaires et en réaffirmer la pertinence à l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire. Le Parlement n'aurait-il pas le temps d'examiner le projet initial du seul texte du quinquennat à s'intéresser à la Fonction publique ? Le gouvernement choisit donc de proposer une nouvelle version, recentrée sur les valeurs et la prévention des conflits d'intérêts. Devant être adopté le 17 juin par le Conseil des ministres, ce texte est ramené à 25 articles, certaines dispositions étant débattues à l'Assemblée en septembre quand d'autres seraient prises par ordonnances.

Si la notion d'engagement du fonctionnaire à respecter la loi a disparu au profit d'une



Certaines dispositions du projet de loi relatif à déontologie seront débattues à l'Assemblée en septembre.

information faite à tout nouveau recruté, seule l'obligation de ne pas manifester ses croyances religieuses dans l'exercice du service figure explicitement dans le texte, au risque de brouiller le message. Pour la FSU, l'ensemble des obligations des fonctionnaires, dont le respect de la laïcité, doit faire l'objet des mêmes actions et informations. Cela impose d'élargir la réflexion à d'autres questions comme celles du droit syndical. L'enjeu est de donner du

sens au statut auprès des agents et de la population.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé vouloir dans ce cadre inscrire sous forme d'amendement la prolongation de 2 ans des recrutements réservés. La FSU a rappelé que le bilan contrasté des titularisations et plus généralement de la loi Sauvadet, devait au contraire être l'occasion d'une nouvelle négociation pour inscrire dans la loi des dispositions plus justes, plus ambitieuses et imposer aux administrations des règles et des pratiques plus respectueuses des personnels. ◆

Claire Guéville

## Départements : réduction des effectifs ?

Selon une étude de l'Observatoire social territorial parue en mars 2015, plus de la moitié des départements (52 %) ont entrepris ou envisagent de réduire leurs effectifs. Les baisses concernent principalement les agents des routes (49 %), les agents des collèges (ATTEE : 31 %) puis les autres métiers (16 %). Selon cette étude, la priorité des départements résiderait dans « la gestion de la proximité et l'amélioration des relations avec les collèges ». En outre, de plus en plus de collectivités pratiquent la mutualisation : 39 % des départements y ont recours et 5 % s'y préparent. Ce sont principalement des mutualisations avec d'autres départements (46 %), le bloc communal (28 %) ou les régions (26 %). 22 % des mutualisations concernent la restauration scolaire

## Réforme territoriale

## Des départements vers les régions

**A**près la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et la loi relative à la délimitation des régions, le dernier acte de la réforme territoriale s'est concrétisé par l'adoption de la loi portant « nouvelle organisation territoriale de la république » (NOTRe) début juin 2015.

Ces trois volets reflètent cependant la même logique marquée par le contexte des politiques d'austérité qui pousse vers une « Europe des régions ».

Parmi les principaux enjeux de cette réforme, la suppression de la clause générale de compétence qui permettait jusqu'alors aux collectivités d'intervenir dans un domaine sans qu'il soit nécessaire de procéder à une énumération de leurs attributions. Avec le transfert de certaines missions aux régions, la loi NOTRe va ainsi priver les départements de l'essentiel de leurs prérogatives et seuls devraient leur rester les bâti-

ments des collèges, les routes départementales ainsi que les politiques d'aides sociales (RSA, APA...). Enfin, la réforme prévoit de « questionner la présence de l'État sur l'ensemble du territoire ».

Au nom de la simplification du prétendu « mille feuille territorial », le gouvernement entend réorganiser à la fois les services et les compétences des collectivités territoriales. Mais cette mise en concurrence des collectivités va af-

faiblir les services publics locaux et accroître les inégalités territoriales, notamment dans les périphéries urbaines et en milieu rural. ◆

Vincent Martinez



## Nouvelle loi contre la pédophilie

Suite aux récentes affaires de pédophilie, la ministre de l'éducation nationale et la Garde des sceaux ont tenu une conférence de presse commune le 4 mai dernier, annonçant plusieurs mesures. La principale est l'introduction dans un projet de loi, examiné dès le 1<sup>er</sup> juin à l'Assemblée nationale, d'une disposition pour garantir une obligation de transmission par l'autorité judiciaire aux autorités administratives, des informations sur les procédures et condamnations, notamment « pour infractions de nature sexuelle, mettant en cause leurs agents exerçant une activité au contact habituel des mineurs ». Un groupe de travail commun permettra d'établir des processus opérationnels et un guide méthodologique pour l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale et de la justice.

## Rentrée 2015

# Créations de postes insuffisantes pour les écoles

**P**our la troisième année consécutive, des créations d'emplois sont prévues dans le premier degré. 2 511 pour la rentrée prochaine. Pourtant, cette dotation sera insuffisante pour améliorer concrètement le quotidien de tous les enseignants et de tous les élèves. En effet, sur ces 2 511 postes, 1 650 seront absorbés pour assurer 2 mesures prévues par le gouvernement : l'amélioration du régime des décharges pour la direction d'école et les demi-journées d'allègement de service en REP+. Il ne restera que 861 emplois pour accueillir les 23 400 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2015 soit un poste pour 27 élèves supplémentaires.

Cette dotation ne permettra donc pas de faire baisser le nombre d'élèves par classes, de rétablir les RASED, d'as-



surer les remplacements ou de remettre en place la formation continue nécessaire. Ces mesures sont pourtant nécessaires. Mettre en place

les nouveaux programmes de maternelle qui redonnent la part belle au langage, nécessite une réduction des effectifs par classe pour permettre de solliciter et encourager les « petits parleurs », tous les enfants qui ont besoin de stimulations pas toujours présentes à la maison. De même, le retour d'une formation continue avec des stages remplacés sur plusieurs jours est indispensable pour que les enseignants retrouvent toute leur place de concepteurs de leurs enseignements. Enfin la priorité au primaire qui doit permettre une école de la réussite de tous passe par le rétablissement des RASED.

Des mobilisations ont lieu et devront se poursuivre pour obtenir un budget à la hauteur des ambitions. ♦

Aline Becker

## Valeurs de la République

# Mobilisation de l'École

**L**e 12 mai dernier, la cérémonie de présentation de la synthèse des assises locales et départementales a réuni recteurs, professionnels de l'éducation nationale, parents d'élèves, lycéens, membres d'associations et élus locaux ; l'occasion de faire le bilan des 1325 réunions qui se sont tenues sur l'ensemble du territoire, entre le 9 février et le 24 avril.

Trois grands thèmes sont ressortis au cours de ces assises nationales : associer pleinement les parents d'élèves à la mission éducative de l'école ;

favoriser le travail conjoint des collectivités locales, de l'éducation nationale, et de l'ensemble des services de l'état pour la réussite éducative des jeunes ; mobiliser les acteurs associatifs, le monde économique et la société civile pour soutenir l'action de l'école pour la lutte contre les déterminismes sociaux.

Les enseignant-es, et les personnels de l'éducation nationale en général, ont été sollicités pour participer, voire pour

organiser ces assises. S'ils partagent certains constats qui ont amené à déclarer cette mobilisation après les attentats de janvier, beaucoup attendent que cette mobilisation n'en reste pas aux simples annonces. Ils ont été nombreux à rappeler que les équipes enseignantes se mobilisent au quotidien pour l'école et la réussite des élèves. Ils attendent donc des mesures concrètes pour l'égalité républicaine dans les écoles, comme s'y est d'ailleurs engagé le mi-

nistère pour la Seine-Saint-Denis avec les onze mesures d'urgence.

Il faut désormais donner une impulsion à toutes ces recommandations et propositions. La mise en œuvre en revient au Comité interministériel, dans une mission « Égalité et citoyenneté, la république en actes » car il est bien certain que l'école, seule, ne pourra résoudre tous les problèmes de la société. ♦

A. B.



Collège

# Non à cette réforme

**Les spécificités du collège appellent des réponses en termes d'effectifs de classe, de possibilités de travail en petits groupes, de temps libéré pour le travail collectif des équipes éducatives et pluriprofessionnelles, d'amélioration des vies scolaires, de formation continue... Mais le gouvernement a fait un tout autre choix !**

Au nom de l'autonomie et de la globalisation des horaires, érigées en principes d'organisation des établissements, cette réforme s'affranchit du cadrage national des horaires comme des contenus, au nom de l'adaptation aux besoins locaux. Les grilles horaires sont désormais indicatives puisque modulables localement à hauteur de 20 %. Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et l'accompagnement personnalisé (AP), aux contenus déterminés localement, se mettent en place au détriment des horaires disciplinaires.

Les « marges-profs » vantées pour permettre aux enseignants de travailler en petits groupes sont des enveloppes déterminées annuellement par les Recteurs à répartir localement. Ces heures risquent fort de fondre à l'avenir au gré des restrictions budgétaires et des choix de politiques académiques. Comme si cela ne suffisait pas, l'article 10 de l'Arrêté permet aussi la modulation des horaires sur l'ensemble du cycle 4. Cette mesure ne garantit plus, pour un même niveau, le même volume horaire de chaque discipline d'un collège à l'autre. En cas de déménagement en cours de cycle, les élèves ne pourront être certains de bé-



La réforme suscite une opposition large de la profession.

néficier du même volume global d'heures de cours. Au final, on arrive à un rabotage de tous les horaires disciplinaires et à la mise en place d'une forme d'enseignement local. Ces dispositifs ne peuvent que briser le collectif de travail en renforçant les pouvoirs du chef d'établissement, en multipliant les hiérarchies intermédiaires et en mettant les disciplines en concurrence. Ils ne peuvent qu'alourdir la charge de travail à coup de réunions de cycle, de niveau... Amarrage de la classe de 6<sup>e</sup> à l'école primaire, glo-

balisation des horaires de sciences et de technologie, disparition des options européenne, latin (réduit à un enseignement de complément pris sur les « marges-profs » !), des classes bilangues...

Alors que le ministère affirme vouloir réduire les écarts en matière d'accès aux apprentissages, il réduit l'offre et la qualité de formation et institutionnalise de fait les inégalités. La réponse de la ministre à la lettre commune du SNES et du SNEP du 19 mai reconnaît que la réforme suscite une opposition large de la profession. Un encouragement à amplifier la mobilisation. ♦

Claire Guéville

## Projets de programmes : Consultation bâclée

La consultation sur les projets de programmes des cycles 2, 3 et 4 a eu lieu du 11 mai au 12 juin. Mais on ne peut que regretter l'absence de temps de service banalisé pour permettre aux enseignants une réflexion collective. Par ailleurs le contexte de la réforme du collège largement rejetée par la profession, a peu incité à s'investir dans cette consultation. Pourtant ces projets méritent d'être retravaillés pour harmoniser les programmes, les rendre plus concis avec des repères de progressivités et revoir certains contenus. La conception d'une interdisciplinarité dans le cycle 4 bien différente de celle prônée dans la réforme du collège, invite aussi au débat. Le Conseil supérieur des programmes (CSP) devrait retravailler les projets en fonction des remontées de la consultation. Le questionnaire ouvert aura permis de s'exprimer largement sur ce qui constitue le cœur du métier d'enseignant.

## 11 juin, amplifier la mobilisation

Alors que plus de la moitié des enseignants attendus en collège le 19 mai étaient en grève, alors que des milliers manifestaient dans la France entière, le gouvernement a fait le choix du passage en force en publiant dans la nuit les textes incriminés. En conséquence, l'intersyndicale a lancé un nouvel appel à la mobilisation sur tout le mois de juin. Les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Educ'action, SUD Éducation, SNCL-FAEN et SIES-FAEN appellent les personnels à amplifier l'action, en particulier le 4 juin, pour l'abrogation des textes publiés le 20 mai et la reprise immédiate des discussions sur l'avenir du collège. Elles appellent à signer et faire signer massivement la pétition intersyndicale « Un autre collège 2016 » ainsi qu'à une nouvelle journée nationale de grève et d'actions le jeudi 11 juin.

## Béziers : fichage des élèves

Malgré son démenti, les déclarations du maire de Béziers sur un « fichage » des élèves de sa ville ont déclenché une vague de protestations. Cette volonté d'instrumentaliser des fichiers à des fins discriminatoires, pour tenter de recenser les musulmans dans sa ville, ne peut qu'inciter à intensifier la lutte contre « l'extrême droite, ses idées, ses pratiques », au sein du collectif dans lequel est engagée la FSU depuis janvier 2014. L'observatoire intersyndical des villes gérées par l'extrême droite, qui s'est réuni le 6 mai à Béziers, poursuit ses travaux pour rendre visibles et combattre les conséquences néfastes de ce genre de pratiques.

## Un jeune sur dix en difficultés de lecture

Une note de la DEPP dresse le bilan d'une évaluation organisée dans le cadre des Journées Défense et Citoyenneté à laquelle 750 000 jeunes de 17 ans ou plus ont participé. 9,6 % des participants rencontrent des difficultés en lecture et pour 4,1 % d'entre eux, ces difficultés sont très importantes. 81,8 % des jeunes sont considérés comme des lecteurs efficaces et cette étude confirme que niveau d'étude et performances en lecture sont corrélés. Aux disparités garçons-filles s'ajoutent des différences entre le Sud et le Nord de la Loire.

## Mathématiques, le bilan du Cedre

L'évaluation nationale Cedre réalisée en 2014 a mesuré le niveau en mathématiques en fin de CM2 et de 3<sup>e</sup>. L'écart se creuse entre les bons élèves et les plus en difficulté. 19,5 % des élèves ont un faible niveau en fin de collège, contre 15 % en 2008. Une baisse est également constatée en fin de CM2 (16,3 % contre 15 % en 2008). La corrélation entre réussite scolaire en mathématiques et origine sociale se renforce.

**CESE**

# L'École face à la grande pauvreté

**L**a séance du 12 mai au CESE a vu se succéder la présentation du rapport de JP Delahaye sur « Grande pauvreté et réussite scolaire » et l'avis présenté par Marie-Aleth Grard sur « une école de la réussite de tous », ces deux travaux ayant parfois été menés conjointement. Les constats comme les recommandations sont le plus souvent à l'unisson.

L'origine sociale pèse avec force sur la réussite scolaire, cela est un révélateur de la société actuelle où la responsabilité de l'école est engagée dans le destin scolaire des élèves qui lui sont confiés, quand un enfant sur dix vit dans une famille pauvre. J.-P. Delahaye donne des indications précises sur les signes et les effets de la pauvreté que l'on peut repérer à l'école et qui sont responsables du fait que ces enfants présentent des fragilités multiples. Il dénonce aussi avec vigueur le scandale des fonds sociaux, diminués mais aussi détournés : alors qu'ils ont été créés pour aider les familles à payer la cantine, par exemple, puis



Concentrer les efforts et les moyens sur tout le territoire.

à bénéficier de bourses, leur montant a été divisé par 2 et lorsque les familles qui devraient en bénéficier ne les réclament pas, ils sont tout simplement affectés à d'autres dépenses ! Le rapport identifie 4 leviers pour atteindre l'objectif de la réussite de tous les élèves. Il s'agit de concentrer les efforts et les moyens sur tout le territoire, mais aussi de rendre l'école inclusive dans le cadre d'une mixité sociale et scolaire

en repensant l'organisation et le fonctionnement pédagogique. Cela passe aussi par la prise en compte des conditions de travail dans les zones les plus difficiles ainsi que des besoins en formation continue. Enfin, le dernier levier est une alliance éducative entre l'école et ses partenaires dans une démarche de coéducation. Reste maintenant au ministère à prendre les mesures nécessaires pour donner les moyens aux enseignants d'assurer la réussite de tous les élèves. ♦

Aline Becker

## Campagne JPA

# Les vacances, c'est essentiel

**E**n France, près de 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances.

Le départ en colos, en permettant de découvrir de nouveaux horizons et de nouvelles activités, offre des expériences complémentaires à celles de l'école et participe de la réussite éducative des élèves. Aujourd'hui, ce départ est impos-

sible pour beaucoup de familles défavorisées ou de classes moyennes. Au-delà de la campagne de solidarité nationale annuelle, la FSU s'engage au côté de la JPA en diffusant l'opération « des colos pour tous ». Les organisateurs de séjours, membres de la JPA, proposent des places à tarif spécifique de

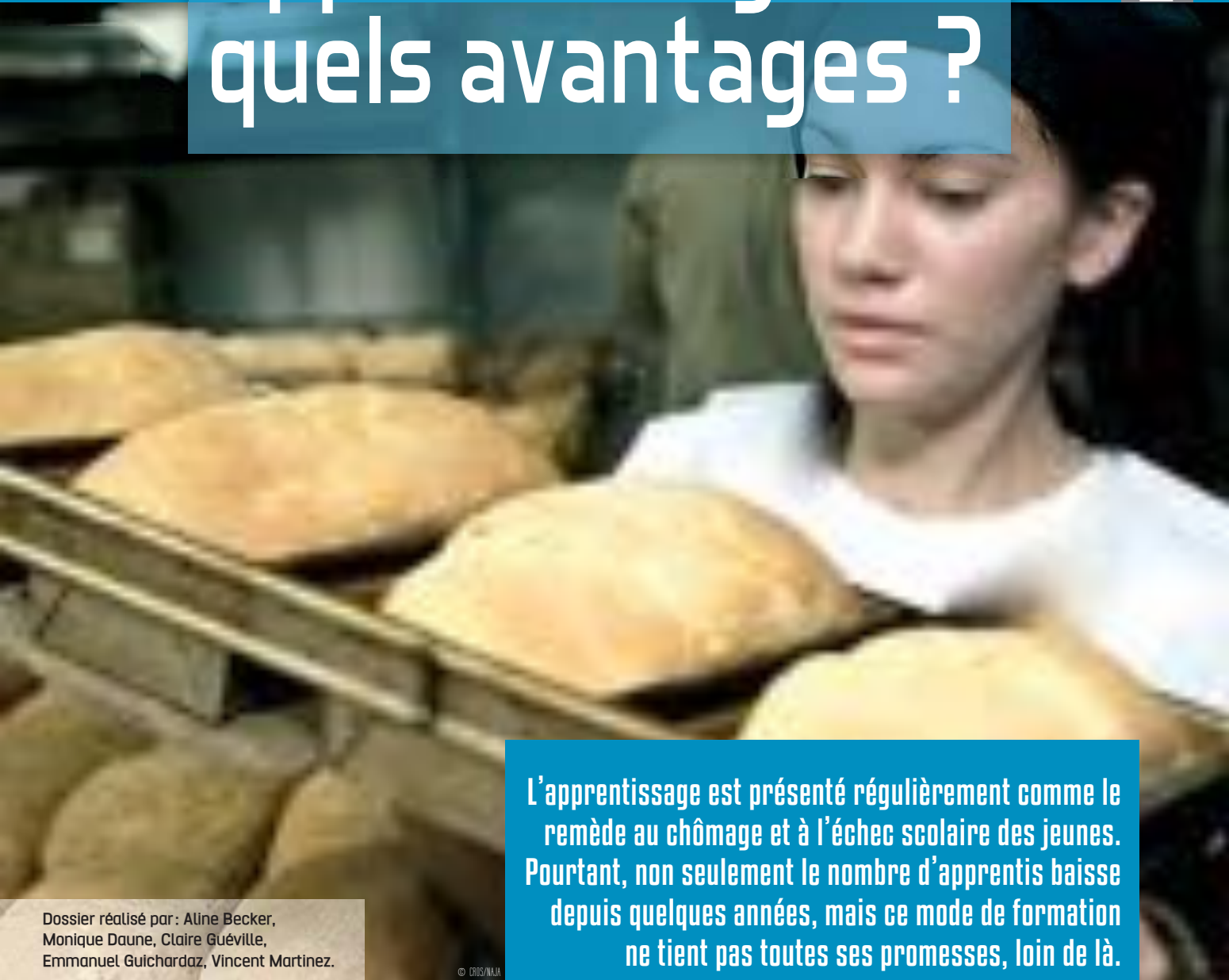
10 à 50 % moins chers. Les enseignants sont conviés à diffuser l'information et peuvent proposer le catalogue spécifique aux familles. La JPA assure ensuite le montage financier du séjour avec les familles. ♦

A. B.

Informations, catalogue et participation : [www.jpa.fr](http://www.jpa.fr)



# Apprentissage : quels avantages ?



Dossier réalisé par : Aline Becker,  
Monique Daune, Claire Guéville,  
Emmanuel Guichardaz, Vincent Martinez.

© CRIS/MLA

**L'apprentissage est présenté régulièrement comme le remède au chômage et à l'échec scolaire des jeunes. Pourtant, non seulement le nombre d'apprentis baisse depuis quelques années, mais ce mode de formation ne tient pas toutes ses promesses, loin de là.**

**L'**apprentissage en entreprise a connu, au cours des trente dernières années, un essor important. Déprécié dans les années soixante, il constitue aujourd'hui une voie de formation professionnelle reconnue dont le gouvernement veut faire un instrument privilégié de l'insertion professionnelle et de la lutte contre le chômage. En témoigne la succession des plans de relance et l'objectif régulièrement réaffirmé des 500 000 jeunes en apprentissage. On assiste à une véritable offensive de

communication, à la fois gouvernementale et patronale, qui pare l'apprentissage de toutes les vertus. L'institut Montaigne propose ainsi à partir de l'exemple allemand de confier un rôle clé aux régions pour développer les filières de pré-apprentissage au sein du collège et piloter des formations professionnelles initiales. Bertrand Martinot, économiste dans ce même think tank, interrogé dans le Figaro du 12 mai dernier, préconise même de remplacer les lycées professionnels par l'apprentissage. Cela < devrait permettre de réduire le coût de ces

...

jeunes » poursuit-il ! On voit là les ressorts plus ou moins cachés de la promotion de l'apprentissage : faire des économies ! Si l'apprentissage reste un volet de formation initiale, il n'a pas vraiment prouvé son utilité pour lutter contre le chômage des jeunes. Le taux de réussite du diplôme comme celui de l'insertion professionnelle varie beaucoup selon les niveaux de qualification, l'âge ou encore les secteurs géographiques. Sous-représentation durable des filles et des jeunes d'origine immigrée, poids renforcé des héritages sociaux et scolaires, l'apprentissage porte aussi dans son organisation des logiques inégalitaires. « Ceux qui ne jurent que par l'apprentissage ne sont pas sérieux » affirme quant à lui le sociologue Gilles Moreau (voir page 23), d'autant plus que le salut de l'apprentissage n'a été possible qu'en amplifiant ce qu'il incorporait d'école, en l'institutionnalisant et en le scolarisant. Pour la FSU, la revalorisation de l'enseignement professionnel attendue et promise à nouveau par le Président de la République en février dernier doit devenir une priorité politique dans un contexte où les formations sous statut scolaire sont clairement menacées. Il est urgent de penser l'apprentissage autrement que sous la forme de plan de relance ou de communication, de dresser un bilan précis des politiques menées ces dernières années pour apporter des garanties en matière de formation et d'accompagnement.

## Comment ça marche ?



La France se situe plutôt dans le bas du classement de l'OCDE avec seulement 1,7 % de salariés en apprentissage.

**L'**apprentissage n'est que l'une des modalités de formation en alternance, mais il est parfois confondu avec cette dernière.

Rattaché à la formation initiale, il concerne environ 400 000 jeunes, de 16 à 25 ans. En parallèle, on trouve essentiellement les contrats de professionnalisation, qui s'adressent également aux jeunes de moins de 26 ans, mais au titre de la formation continue... Ils ne concernent cependant que 150 000 jeunes. L'apprentissage en France a pour but de donner à ces jeunes une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanc-

tionnée par un diplôme ou titre répertorié. Il repose sur une inscription en CFA mais il est conditionné par un contrat de travail spécifique entre un employeur et un apprenti qui, en temps que salarié, est protégé par les dispositions du Code du Travail, et perçoit une rémunération. La durée du contrat dépend du titre et du niveau des formations préparées, elle peut aller de 1 à 3 ans.

Les secteurs d'activité concernés sont variés : l'artisanat, le commerce, le secteur industriel ou agricole mais aussi le secteur public, le milieu associatif et les professions libérales.



Si la formation en alternance s'est nettement développée depuis une vingtaine d'années, passant de 250 000 à 400 000 entre 1990 et 2012, les effectifs ont tendance à stagner depuis 2008, et ils ont même amorcé une forte baisse depuis 2010: la crise, le chômage sont passés par là et il n'est pas rare de voir des jeunes renoncer à la poursuite de leurs études, faute d'avoir trouvé un employeur.

### Un grand nombre d'acteurs

A cette conjoncture plutôt morose, s'ajoutent une grande complexité et l'intervention d'un très grand nombre d'acteurs: l'Éducation nationale, les régions, les chambres de commerce et l'industrie, de multiples organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage, les partenaires sociaux, les branches professionnelles, les entreprises et les CFA.

Résultat, malgré une augmentation importante des moyens financiers consacrés à l'apprentissage (ils ont progressé de 50 % entre 2000 et 2012), la France se situe plutôt dans le bas du classement de l'OCDE avec seulement 1,7 % de salariés en apprentissage. Le champion du genre est l'Allemagne, avec près de 4 % des salariés, soit près du quart des jeunes de moins de 26 ans en apprentissage. Il faut dire que les moyens récoltés ne parviennent pas en totalité à la formation en alternance. En effet, les entreprises ont la possibilité d'affecter la « taxe d'apprentissage », hors quota, à des établissements de leur choix. Or ces dernières ont une nette préférence pour certains établissements de l'enseignement supérieur même s'ils ne pratiquent pas l'alternance!

De fait, le seul motif de satisfaction qui reste pour les promoteurs de ce type de formation est le développement de l'apprentissage dit « de haut niveau », qui connaît depuis deux décennies une augmentation régulière. Ainsi les Bac +2 représentent aujourd'hui plus de 15 % des effectifs des apprentis, une particularité française que l'on ne retrouve pas dans les pays qui ont fortement développé l'apprentissage. ◆

# Parcours d'apprentissage dans le supérieur



Pour les étudiants, l'apprentissage est un moyen d'être rémunéré pendant leurs études.

L'apprentissage après le bac connaît un essor certains depuis plusieurs années, essentiellement pour les BTS ou les licences professionnelles. Ils étaient ainsi environ 135 000 étudiants inscrits en apprentissage en 2012-2013, soit six fois plus qu'en 1996, et le portail « admission post-bac » recense aujourd'hui plus de 1 800 formations en alternance offertes aux étudiants.

Pour ces derniers, c'est un moyen d'être rémunéré pendant leurs études, et la période passée en entreprise peut remplacer et être validée au même titre qu'un stage obligatoire pendant le cursus. L'expérience professionnelle acquise constitue aussi indéniablement un plus sur le marché du travail.

Mais les apprentis-étudiants sont cependant soumis à un rythme souvent bien plus soutenu que dans un parcours classique, se partageant en général à moitié entre les cours, dispensés dans des CFA hébergés dans les lycées, IUT ou universités, et les périodes de travail au sein de l'entreprise. Les cas d'abandons ne sont par rares.

La rémunération varie de 25 à 78 % du SMIC en fonction de l'âge et de l'année de formation. Les apprentis possèdent un double statut, celui de salarié et celui d'étudiant. L'apprentissage est désormais aussi proposé dans de nombreuses écoles d'ingénieurs. ◆

## Des financements croisés

Le financement de l'apprentissage repose sur trois acteurs essentiels: l'État, les Régions et les entreprises. Des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage aux branches professionnelles, en passant par les branches professionnelles, les fonds de péréquation, les intermédiaires sont nombreux, à tel point que le système reste en définitive très opaque. L'État intervient essentiellement en direction des entreprises, par des réductions de charges et d'impôts ayant pour objectif de les inciter à recourir à l'apprentissage.

Les Régions ont en charge le financement des formations par le biais d'une subvention dite « d'équilibre ». Enfin les entreprises versent une part de la contribution économique territoriale (ex-taxe professionnelle) au « fonds national de péréquation » pour les Régions, et financent en partie des structures de formation.

## Le travail des mineurs de moins en moins encadré

En France, la réglementation du travail autorise un jeune à travailler à partir de 16 ans. Un jeune peut donc entrer en apprentissage à 16 ans, voire même dès 15 ans s'il est allé au terme de sa scolarité en 3<sup>e</sup>. Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima), qui permettait à des jeunes de 15 ans de commencer dès la 4<sup>e</sup> un pré-apprentissage, a été supprimé en 2013, au profit de parcours différenciés au sein du collège unique. En outre, les jeunes mineurs bénéficient de règles protectrices spécifiques: journée de travail de moins de 8 heures, repos quotidien de 12 heures consécutives (de 14 heures pour les moins de 16 ans) et semaine de 35 heures maximum. Le droit du travail liste aussi les travaux interdits parce qu'ils exposent les mineurs à des risques pour leur santé ou leur sécurité: travail en hauteur, expositions à certains risques chimiques, utilisation de machines dangereuses...

En contrepartie, les jeunes apprentis mineurs sont nettement moins bien rémunérés (entre 364 et 772 euros mensuels). En revanche, l'employeur bénéficie de primes à l'embauche ou d'exonération de certaines cotisations. Du coup les dernières annonces gouvernementales sur la question de l'apprentissage ont de quoi faire bondir (voir ci-contre). Les règles sur certains travaux dangereux ont été assouplies. Enfin, Thierry Mendon, secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la simplification administrative a annoncé début juin qu'il souhaitait rendre possible l'allongement de la durée quotidienne de travail des apprentis mineurs « dans la limite de 10 heures par jour et de la durée hebdomadaire jusqu'à 40 heures par semaine, voire à titre exceptionnel au-delà de 40 heures ». Si cette mesure venait à être adoptée, elle entamerait gravement la protection des salariés mineurs.



# Une politique volontariste



Les emplois évoluent sans cesse avec le temps et que nombre d'individus seront amenés à changer d'emploi plusieurs fois dans leur vie professionnelle.

**Face à un chômage de masse et durable qui touche particulièrement les jeunes, le discours dominant vise à rendre le système éducatif responsable des problèmes rencontrés par la jeunesse pour s'insérer sur le marché du travail et à parer de toutes les vertus les formations par alternance, et notamment la voie de l'apprentissage.**

Tous les promoteurs du développement de cette voie prétendent qu'elle permet de trouver un emploi plus rapidement et mieux rémunéré, notamment parce que l'entreprise offrirait par nature une formation plus adaptée aux emplois existants en lien avec le bassin d'emploi où elle est implantée. Ils oublient au passage (ou ne veulent pas voir) que les emplois évoluent sans cesse avec le temps et que nombre d'individus seront amenés à changer d'emploi plusieurs fois dans leur vie professionnelle.

Ils oublient surtout de reconnaître que le taux d'emploi varie de manière significative selon le niveau de formation des sortants d'apprentissage (73,3 % au niveau BTS mais seulement 49,4 % au niveau CAP en 2014), que les entreprises sont très réticentes pour investir dans la formation des jeunes les moins qualifiés et préfèrent signer

des contrats d'apprentissage aux niveaux Bac et Licence et qu'un jeune sur quatre arrête sa formation en apprentissage au cours de la première année.

### Le « retard » de la France

Regrettant le « handicap structurel » que présente la France dans ce domaine, notamment par rapport à l'Allemagne (où près de 25 % des jeunes de moins de 20 ans sont en apprentissage contre 7 % en France), le Président Hollande a rappelé récemment l'objectif qu'il s'est fixé d'atteindre 500 000 apprentis en France d'ici 2017 (contre 400 000 actuellement). Cet objectif n'est pas nouveau puisqu'il avait déjà été lancé dans le cadre du plan Borloo en 2004. Mais les plans de relance de l'apprentissage ont beau se succéder avec à la clé des aides substantielles pour les entreprises, l'apprentissage ne se développe pas.

Les politiques publiques en faveur de l'apprentissage reposent beaucoup sur des allègements de cotisations sociales. Cette fois, F. Hollande annonce que les TPE (moins de 11 salariés) ne paieront plus rien à compter du 1<sup>er</sup> juillet lors de l'embauche d'un apprenti mineur: ni

## Fonction publique et apprentissage

Le gouvernement compte aussi développer l'apprentissage dans la Fonction publique, notamment dans la FPE qui devra accueillir 10 000 apprentis d'ici 2017, contre 700 actuellement. Pour atteindre cet objectif, il étudie les propositions faites par le conseiller d'État Jacky Richard dans le rapport qu'il a remis au Premier ministre le 20 mai dernier. Il propose notamment de diversifier le recrutement dans certains corps par la voie du concours externe en distinguant les candidats selon qu'ils ont acquis le diplôme requis par la voie « classique » ou par la voie de l'apprentissage (mécanisme de quotas de places ou d'option pour l'épreuve d'admissibilité). Il suggère aussi d'orienter une partie des apprentis vers les recrutements sans concours dans certains corps de catégorie C ou de réorienter le dispositif Pacte pour permettre l'accès d'apprentis aux corps de catégorie B, voire de A.

cotisations sociales, ni salaire. Une aide de 4 400 € qui ne sera appliquée que la première année. L'année suivante du contrat, les TPE bénéficieront du régime d'aide lancé en septembre dernier, à savoir une prime de 2 000 € pour tout apprenti supplémentaire (soit deux fois plus que les entreprises entre 11 et 249 salariés).

Le gouvernement a aussi pris des « mesures de simplification » qui vont détériorer les conditions de travail des apprentis. Plus besoin d'une autorisation préalable pour affecter un apprenti mineur à des travaux dangereux : une simple déclaration à l'inspection du travail suffira (dès lors que l'apprenti est réputé préalablement formé à ces travaux). Plus besoin non plus de mettre en place une protection collective pour affecter un apprenti à des « travaux en hauteur » : une formation et un équipement de protection individuelle suffiront. ♦

# Les régions pilotes



Le pouvoir renforcé des régions n'est pas sans risque sur un resserrement des cartes de formation, spécialisées à outrance.

**D**epuis la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, les régions jouent un rôle prépondérant en matière de formation professionnelle. Les conseils régionaux ne se contentent plus de mettre en œuvre, mais définissent aussi la politique d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

Dans le cadre d'un contrat avec l'État (CPRDF ou contrat de plan régional de développement des formations professionnelles), les régions arrêtent ainsi un programme d'apprentissage et de formation professionnelle continue (PRDF) qui doit faciliter la construction de parcours individualisés d'accès à la qualification et élever le niveau de compétences professionnelles tout au long de la vie. En concertation avec l'État et les partenaires sociaux ils structurent l'ensemble de l'offre de formation et assurent notamment la coordination des filières de formation professionnelle, initiale et continue, proposées aux jeunes de 16 à 25 ans. Ces compétences ont été renforcées par la plus récente loi relative à la formation professionnelle du 5 mars 2014, qui permet à la région de contribuer à l'évaluation de la politique d'apprentissage, comme de formation professionnelle, établies au niveau national. Les conseils régionaux bénéficient ainsi d'outils de pilotage comme le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) permettant d'orienter l'ap-

prentissage selon les besoins des territoires. La loi prévoit également une répartition nouvelle de la taxe d'apprentissage entre les régions, les centres d'apprentissage et les écoles de formation professionnelle initiale. Sur la base de contrats d'objectifs entre l'État et les régions, les ressources pourront être affectées directement aux régions et réparties en accord avec les organismes consulaires, les représentants des employeurs et des salariés.

Si les lois de décentralisation n'ont pas donné toutes les compétences aux régions, l'État conservant ses prérogatives en matière de carte des formations professionnelles initiales, d'orientation scolaire et universitaire comme de CIO. Mais le pouvoir renforcé des régions n'est pas sans risque sur un resserrement des cartes de formation, spécialisées à outrance et adaptées aux exigences des employeurs d'un secteur ou d'un bassin d'emploi. C'est une inquiétude d'autant plus forte que dans le même temps, la part de la taxe d'apprentissage en direction des établissements de formation technologique et professionnelle se trouve diminuée (près de 50 millions d'euros en 2015) et qu'un rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) préconise de réduire le nombre de diplômes professionnels ou d'assouplir les règles d'intervention des enseignants en apprentissage, diminuant ainsi la place de l'apprentissage sous statut scolaire. ♦



# Développer les formations sous statut scolaire



Présenté comme le remède miracle au chômage des jeunes, l'apprentissage ne peut être le seul levier.

© THEPERS/ALIA

**E**n février dernier, le président de la République annonçait vouloir « revaloriser les lycées professionnels », notamment en introduisant l'apprentissage dans le secteur public.

Ces mesures permettent en réalité au gouvernement de diminuer les moyens alloués à l'enseignement professionnel public tout en mettant à disposition des entreprises les plateaux techniques des lycées professionnels (LP).

Parmi les autres outils destinés à

lever « les freins au développement de l'apprentissage », un rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale de juillet dernier préconise également de former les futurs enseignants de LP à l'apprentissage sous contrat de travail.

Une préconisation étonnante alors que la voie professionnelle sous statut scolaire fonctionne déjà sous forme d'alternance avec des stages en entreprise... L'enjeu réside davantage dans la capacité de l'édu-

cation nationale à former « des enseignant-es sensibilisé-es à cette alternance, à son exploitation pédagogique et à son évaluation » afin « d'améliorer la qualification des élèves » estime pour sa part le SNUEP-FSU.

Présenté comme le remède miracle au chômage des jeunes, l'apprentissage ne peut donc être le seul levier. D'autant que face aux mutations technologiques rapides et à la complexité des sociétés contemporaines, les jeunes ont besoin de réussir une formation initiale solide et de qualité qui leur permette non seulement de réussir leur insertion professionnelle mais aussi d'acquérir les compétences qui leur permettront d'évoluer professionnellement et non pas seulement répondre à la demande immédiate des employeurs.

Toutes les études (Cereq, Insee) montrent qu'aujourd'hui le diplôme est la meilleure protection face au chômage et favorise l'accès à la formation continue. L'enseignement public sous statut scolaire reste la voie qui permet au plus grand nombre de jeunes d'obtenir un diplôme qui ne dépend pas étroitement des besoins économiques locaux. C'est donc une voie à conforter.

La pétition : « Changeons la politique à l'égard des lycées professionnels » est disponible sur <http://snuep.com/> ♦

## Le modèle dual allemand, une success story qui connaît ses limites

Actuellement, on dénombre 1,6 million de jeunes apprentis en Allemagne contre un peu plus de 400 000 en France. Ces écarts interpellent, notamment en regard des chiffres du chômage des deux pays. En 2012, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans s'élevait à 8,1 % en Allemagne contre 24,6 % en France et la proportion des jeunes allemands ayant terminé leur scolarité initiale et n'étant ni en formation ni en emploi est l'une des plus faibles d'Europe (7,7 % contre 12,2 % en France). Difficile toutefois de comparer les deux systèmes d'apprentissage, tant ils sont différents. Tout d'abord la durée des contrats est plus élevée en Allemagne (3/4 ont plus de trois ans) qu'en France (19 mois en moyenne). Ensuite, l'Allemagne a organisé l'alternance comme une filière à part entière du système éducatif dont la quasi-totalité du financement repose sur les entreprises. En France l'État et les régions restent les principaux financeurs. Ce « modèle dual », fortement institutionnalisé, conduit cependant à une forte segmentation du système et l'apprentissage est « la plupart du temps la seule voie d'accès à certains métiers qualifiés » notait la DARES dans un document d'étude de 2014. En France « au contraire, l'alternance est une des modalités possibles permettant d'obtenir des diplômes à tous les niveaux, du CAP au diplôme d'ingénieur » souligne l'étude. Le modèle allemand est cependant en pleine mutation. La majorité des entreprises d'accueil sont aujourd'hui des PME de services et non plus de grosses entreprises industrielles. Le niveau d'éducation et l'âge d'entrée en apprentissage se sont élevés, notamment en raison de la plus grande sélectivité des entreprises et du déséquilibre entre l'offre et la demande de places en alternance. Une logique qui a eu pour conséquence « d'exclure une partie des jeunes dont le niveau scolaire était le plus bas » selon la DARES. L'Allemagne met actuellement en place des dispositifs publics (programmes de transition ou aides financières) afin d'inverser la tendance.

# Gilles Moreau : « Rétablir un semblant de justice sociale face à l'accès à l'apprentissage »

Gilles Moreau, professeur de sociologie à l'Université de Poitiers, co-directeur du GRESCO.

## Quelles sont les évolutions des politiques publiques en matière d'apprentissage ?

Au lendemain de la Guerre 39-45, l'État a développé une politique volontariste de « mise en école » de la transmission des savoirs professionnels, par l'intermédiaire des Centres d'apprentissage qui sont les ancêtres des lycées professionnels d'aujourd'hui. Des années 1970 à 1990, on assiste à une mise en équivalence des deux voies de formation, la voie scolaire et la voie apprentie avec les réformes de 1971 et 1987. Mais ces textes ne sont que la traduction de deux idéologies politiques qui s'installent face à la montée du chômage : celle de « l'entreprise formatrice » et celle, corrélée, de l'adéquation entre la formation et l'emploi. Depuis les années 1990 c'est la promotion de l'apprentissage en entreprise par l'État et les Régions qui prédomine. Cette approche laisse entendre que l'apprentissage serait, presque magiquement, la solution à tous les problèmes de la jeunesse et donc de la France ! Ce qui n'est bien sûr pas le cas. Ceux qui ne jurent que par l'apprentissage ne sont pas sérieux.

## Quels sont les « nouveaux visages des apprentis » que vous évoquez ?

Depuis la réforme Seguin de 1987, et donc la possibilité de préparer par apprentissage tous les diplômes professionnels du CAP au diplôme d'ingénieur, le profil des apprentis s'est modifié. Avant, l'apprentissage s'adressait essentiellement à des jeunes rencontrant des difficultés scolaires. Ce profil existe encore, notamment pour le recrutement en CAP. Mais dans le supérieur, par exemple, les apprentis n'ont pas rencontré de difficultés lors de

leur scolarité primaire et secondaire et ne viennent pas des mêmes milieux sociaux. Il est intéressant de noter que, dans l'apprentissage en entreprise, plus on s'élève dans la hiérarchie des diplômes, plus la proportion d'enfants d'ouvriers décroît... Comme à l'école !

## Quelles sont les caractéristiques des parcours des apprentis ?

Le plus difficile dans la trajectoire d'un apprenti est de trouver un maître d'apprentissage. Or tous ne sont pas dotés des mêmes ressources pour y arriver. Ainsi les jeunes issus de l'immigration comme les filles sont sous-représentés dans l'apprentissage. Mais les pouvoirs publics, aveuglés par la « bonne insertion » des apprentis, peinent à voir ces discriminations et ces inégalités. Car même si le taux de rupture de contrat reste élevé, les apprentis qui conduisent leur contrat à son terme ont une meilleure insertion que leurs camarades de la voie scolaire. C'est essentiellement parce qu'une partie d'entre eux sont embauchés directement par leur maître d'apprentissage à la fin de leur contrat, sans être mis en concurrence avec d'autres demandeurs d'emploi. Cependant, cette meilleure insertion des apprentis est relative. Les enquêtes du Céreq montrent qu'à moyen terme les taux d'insertion des élèves issus de la voie scolaire sont équivalents et que surtout ils dépassent les apprentis en niveau de salaire.

## Comment penser l'articulation avec la formation professionnelle sous statut scolaire ?

Il existe différentes formes de « mixité » entre formation scolaire et apprentissage : l'horizontale consiste à accueillir ensemble apprentis et élèves pour certains

« Plus on s'élève dans la hiérarchie des diplômes, plus la proportion d'enfants d'ouvriers décroît... Comme à l'école ! »



cours ; la verticale prône une ou deux années sous statut scolaire suivie(s) d'une dernière année sous statut apprenti. Il est difficile de tirer des conclusions de ces expérimentations, surtout parce qu'il manque deux niveaux de réflexion pour accompagner ces initiatives. D'une part un discours politique sur un « apprentissage public » dont l'une des missions pourrait être d'accueillir ceux ou celles que le marché de l'apprentissage écarte lors de la sélection à l'entrée pour rétablir un semblant de justice sociale face à l'accès à l'apprentissage. Le second niveau de réflexion à développer est celui de la pédagogie de l'alternance. L'apprentissage tend à laisser penser qu'il suffit d'être dans l'entreprise pour apprendre. C'est une supercherie. Il faut établir avec les entreprises des projets pédagogiques cohérents et solides. Mais est-on prêt en France à imposer à tous les maîtres d'apprentissage une formation obligatoire comme c'est le cas en Suisse ? J'entends d'ici « hurler » les organisations patronales. Et pourtant, l'apprentissage ne peut avoir de vertu que s'il est davantage régulé, donc avec des contraintes pour tous les partenaires. ♦



# Appels à candidatures

**U&A**

## Unité & Action !

La situation économique et sociale de notre pays reste très dégradée: le chômage, la pauvreté, les inégalités, la précarité continuent de faire des ravages. Face à cette situation, le mouvement social est marqué par des divisions exacerbées qui obèrent fortement sa capacité à peser sur les choix gouvernementaux. Trois ans après l'arrivée au pouvoir de François Hollande, ces choix restent trop marqués par un accompagnement des politiques libérales et d'une mondialisation largement incontrôlée... Dans ce contexte, Unité et Action a tout mis en œuvre pour que la FSU et ses syndicats conservent une place incontournable dans le paysage social. Pour porter nos reven-

dications, notre objectif a été, chaque fois que cela a été possible, de construire l'unité des salarié-es dans l'action et la convergence des organisations syndicales. Cependant, les résultats aux élections professionnelles, tant dans la Fonction publique d'État que dans la Territoriale, appellent à nous interroger sur la portée de nos messages, nos pratiques syndicales, le fonctionnement de la fédération. Alors que les attentes et les besoins restent considérables, le lien des salarié-es avec leurs organisations syndicales ne cesse de se distendre. Redonner confiance dans l'action collective nécessite de dépasser les clivages dans lesquels certains voudraient nous enfer-

mer, pour engager des luttes sociales les plus unitaires possibles, afin de construire les rapports de forces à tous les niveaux: entreprises, établissements et territoires, au niveau national, européen... qui permettent de mener des négociations, d'aboutir sur les revendications.

### **Pour cela, il nous faut continuer à renforcer et développer la FSU**

appuyée sur ses syndicats nationaux et ses sections départementales, à l'écoute des personnels, actifs et retraités, capable de les rassembler dans les luttes mais aussi d'engager les réflexions et les débats sur la rupture nécessaire avec les politiques libérales, la construction d'alter-

natives économiques et sociales crédibles et ambitieuses et la conquête de droits nouveaux pour tous.

Avec la montée de l'extrême-droite et un contexte politique délétère, une partie importante de la population se sent abandonnée. La FSU doit prendre toute sa place de syndicat offensif et exigeant, porteur de propositions et de revendications pour la reconstruction du « vivre ensemble », pour une société solidaire et apaisée, qui porte espoir en l'avenir.

**Pour tout contact avec la liste Unité et Action et sans tendance**

**thierry.reygades@snes.edu  
emmanuel.guichardaz@fsu.fr  
unite\_action@orange.fr**



## École émancipée

### A l'heure de la riposte sociale, une liste à l'initiative de l'EE

Les salarié-es continuent à encaisser les coups. Chômage toujours en hausse, pouvoir d'achat en baisse, la désespérance gagne partout, sauf pour le patronat.

La Fonction Publique est toujours maltraitée et les pseudo réformes dégradent encore la situation des services publics comme celle des agent-es... Tout cela se passe sans riposte syndicale à la hauteur des attaques subies. Pourtant, au regard du bilan, il faut prendre ce gouvernement pour ce qu'il est : un adversaire et non un allié.

#### Un gouvernement anti-social et libéral

Le cap austéritaire, les cadeaux répétés au patronat, l'allégeance aux marchés fi-

nanciers, les mesures régressives contre les acquis sociaux sont les marqueurs de la politique gouvernementale. Les remaniements successifs ont accentué ce cours politique favorable au MEDEF, avec un gouvernement Valls qui se signale par ses initiatives guerrières et anti démocratiques.

#### Et un FN aux portes du pouvoir

Celui-ci prospère sur le terrain de la crise sociale et, notamment, sur le lit de la désespérance engendrée par les trahisons de la gauche qui gouverne. La droite a entamé une course à l'échalote avec l'extrême droite, sur son terrain. Dénoncer les dérives de Hollande/Valls et combattre les idées réactionnaires font

partie des priorités du mouvement syndical aujourd'hui.

#### Indispensable mobilisation syndicale

Même si la mobilisation est difficile, le mouvement syndical doit garder le cap de la nécessaire riposte sociale à construire avec les salarié-es pour faire face aux crises multiples dans lesquelles nous sommes plongés (crises économique, sociale, politique, écologique, démocratique...). Il se doit d'adopter une posture combative et non verser dans une orientation pseudo réformiste qui, en fait, accompagne les régressions en feignant de les amoindrir. De ce point de vue, la FSU doit être vigilante et porter un regard

critique sur le dialogue social conçu par le gouvernement.

#### Unité syndicale pour l'action

Si l'unité syndicale la plus large doit être recherchée, elle ne peut se faire au détriment d'une dynamique de mobilisations et de rapports de force à construire face aux politiques en place.

Il faut travailler à l'unité du syndicalisme de lutte et de transformation sociale (avec la CGT et Solidaires) dans la continuité de ce que notre dernier congrès de Poitiers avait décidé.

**Contact : Véronique Ponvert**  
[veronique.ponvert@fsu.fr](mailto:veronique.ponvert@fsu.fr)  
**ou Laurent Zappi**  
[laurent.zappi@fsu.fr](mailto:laurent.zappi@fsu.fr)

## URIS

### Unité, Revendications, Indépendance Syndicale

Le 19 mai le SNES et le SNEP ont appelé avec le SNFOLC, SUD Éducation, la CGT Educ'Action et le SNALC à la grève pour le retrait de la réforme du collège de la ministre de l'Éducation Najat Vallaud Belkacem.

Ils ont demandé « le retrait de cette réforme fondée sur l'autonomie des établissements et la multiplication des hiérarchies intermédiaires sous l'autorité du chef d'établissement » et qui « ne ferait qu'engendrer davantage d'inégalités entre les élèves, aggraver les conditions de travail des personnels, mettre en concurrence personnels, disciplines et établissements ». Ils ont raison. Malgré le succès de la grève la ministre

passé en force et publie sa réforme. Mais qui peut croire que l'affaire est close ?

Le 9 avril, la FSU a eu raison de se joindre aux confédérations CGT et FO, à Solidaires, pour une journée interprofessionnelle réussie avec plus de 300 000 manifestants dans tout le pays, plus de 100 000 à Paris, contre le pacte de responsabilité, la loi Macron, pour stopper l'austérité et le gel des salaires. L'exigence des syndicats du second degré de retrait (et maintenant d'abrogation) de la « réforme » du collège, c'est la même que celle des enseignants des écoles pour la suspension de la réforme des rythmes et l'abrogation des décrets Peillon-Hamon, ou celle de tous les personnels pour le

retrait des mesures de fusion-liquidation des services, des corps, des statuts (décrets sur les obligations de service d'août 2014, IMP, réforme territoriale, loi NOTRe).

Après le 9 avril, il faut poursuivre, comme le fait l'appel pour le 19 mai, dans la voie de l'action commune avec la CGT, FO et Solidaires, pour bloquer les politiques d'austérité menées par le gouvernement avec l'aide de la CFDT et de l'UNSA, qui soutiennent le pacte de responsabilité, la loi Macron et ont voté pour la réforme du collège.

Il n'y a pas d'autre voie possible. N'avons-nous pas considéré que la perte de voix lors des élections professionnelles pouvait découler du

manque de clarté des positions défendues par la FSU, par exemple sur la réforme des rythmes dans le premier degré, ou celle des décrets de 1950 pour le second degré ? C'est en préservant son indépendance vis-à-vis du gouvernement, quel qu'il soit, que le syndicat peut défendre les revendications des personnels et leur permettre de stopper l'offensive destructrice actuelle. En constituant cette liste, nous entendons y contribuer, en dehors de clivages artificiels de tendances.

Le 19 mai  
Jack LEFEBVRE, Jean-Paul CROUZET,  
Christophe BENOIT

**Pour tous contacts :**  
[benoit.christophe7@wanadoo.fr](mailto:benoit.christophe7@wanadoo.fr)

## Émancipation

# Pour défendre les revendications, pour rompre avec la société et l'école capitalistes !

Le pouvoir issu de l'alternance politique de 2012 multiplie les mesures contre le monde du travail et les libertés, contre les catégories les plus fragilisées (Roms, migrantEs...). Pour une raison simple: la défense de l'ordre social capitaliste. Et s'il n'en est pas empêché par les luttes, il poursuivra dans cette voie.

### Combattre cette politique, porter des perspectives

La FSU devrait porter:

- le retrait ou l'abrogation des mesures régressives: loi de "refondation" de l'école avec ses déclinaisons (nouveaux statuts et contre-réforme du collège dans le second degré, rythmes scolaires), loi Fioraso et ses textes d'application dans le supérieur, pacte de responsabilité et loi Macron, décentralisation, textes s'attaquant au code du Travail, à l'hôpital, au statut de la Fonction publique...
- des revendications urgentes pour le salariat: augmenter les salaires (300 euros pour touTEs), le réemploi et titularisation sans conditions de touTEs les non titulaires (avec arrêt du recrutement de précaires), le combat contre les licenciements, la baisse du temps de travail sans baisse de salaire ni flexibilité, la création de tous les postes statutaires nécessaires...
- la défense déterminée des droits et libertés fondamentaux, d'autant plus d'actualité face à la loi sur le renseigne-

ment et les atteintes au droit de manifester.

- une école émancipatrice et luttant contre le tri social, sans hiérarchie entre les savoirs, et bien sûr laïque (ce qui nécessite l'abrogation de toutes les lois anti-laïques).
- une orientation de lutte contre le capitalisme (annulation de la dette, expropriation des banques et grands groupes sous contrôle des salariéEs...).

### Pour cela: la lutte plutôt que le « dialogue social »

Il faut cesser le « dialogue social » avec le gouvernement: loin d'apporter des avancées, il revient surtout à accompagner l'application des politiques gouvernementales, et à

entraver les mobilisations!

Ce qui s'impose, c'est plutôt que les personnels prennent en main leurs luttes et leurs syndicats:

- en démocratisant le fonctionnement de notre organisation, pour contrer les dérives bureaucratiques.
- en privilégiant l'auto-organisation des personnels (AG souveraines, coordinations...) pour construire des mouvements massifs et profonds.
- en cherchant à construire un mouvement de grève interprofessionnelle public-privé, allant jusqu'au blocage du pays, au lieu de « journées d'action » sans perspective.

**Soutenez la liste Émancipation.**  
**Contact: er@emancipation.fr**

## Front Unique

# Retrait de la réforme du collège !

**Pour que la FSU se prononce pour le retrait pur et simple de la réforme du collège !**  
**Pour que la FSU rompe sa collaboration avec le gouvernement via le « dialogue social » et combatte sa politique de destruction de l'enseignement public, du statut de la Fonction Publique et des statuts particuliers**

La réforme du collège du gouvernement Hollande-Valls-Macron-Pinel porte à un niveau inouï l'offensive contre l'enseignement public et le statut des personnels: liquidation des horaires et programmes nationaux, inégalité des collégiens devant l'instruction via l'autonomie des établissements, service à rallonge pour les collègues sous la tutelle des principaux et

"conseils pédagogiques". Les enseignants rejettent cette réforme. La FSU doit être avec eux sans ambiguïté. Certes, il y a eu le communiqué commun des syndicats en avril pour le retrait de la réforme. Mais depuis, les directions de la FSU et du SNES semblent avoir comme seul objectif... d'effacer cette prise de position! Ainsi le 4 mai au BN de la FSU, la motion de Front Unique pour le retrait pur et simple de cette contre-réforme recueillait... 3 voix (seuls FU et Émancipation votant pour!)

La question est donc la suivante: va-t-on assister sur la réforme des collèges à la même orientation de soutien des dirigeants de la FSU et

du SNES à la liquidation des garanties statutaires des décrets de 50, de soutien des dirigeants de la FSU et du SNUIPP à la réforme des rythmes scolaires? Cette orientation a été sanctionnée aux élections professionnelles et pourtant les dirigeants de la fédération continuent à collaborer à l'entreprise de destruction du statut de la Fonction Publique à travers les "négociations" PPCR qui visent le salaire au mérite, la remise en cause des corps et qualifications et le gel sine die du point d'indice.

La défense de la fédération, de ses syndicats, la défense des statuts exigent au contraire la rupture avec ce

gouvernement qui mène une politique à l'opposé du vote de 2012, quand travailleurs et jeunes ont chassé Sarkozy et élu une majorité PS-PCF. Cette politique, c'est: pacte de responsabilité, loi Macron, saccage de l'hôpital public et des universités, formation des enseignants sinistrée, loi "renseignement" contre les libertés démocratiques... sans compter la multiplication des interventions impérialistes et la vente d'armes aux régimes sanguinaires d'Arabie Saoudite, d'Égypte, etc.

Sur cette orientation, portez-vous candidats sur la liste Front Unique.

**Contact:**  
**yves\_ankaoua@hotmail.com**

# Festivals en crise

**U**ne centaine de manifestations supprimées, le budget d'Avignon réduit de 5 % l'été 2015 est difficile pour les festivals, mais la création tient bon.

Cet été, tous les festivals n'auront pas lieu. Une « cartocrise » recense plus d'une centaine de festivals annulés. Théâtre, musique, littérature, danse, cinéma, arts plastiques, arts de la rue, aucune discipline n'est épargnée. « Une carte sans précédent dans l'histoire de la politique culturelle », déplore le directeur du Festival d'Avignon dont la subvention municipale a baissé de 5 %. Face aux baisses de dotation, les responsables des collectivités locales préfèrent parfois réduire voire supprimer leurs soutiens aux structures culturelles et aux manifestations pour ajuster leur budget. Une raison supplémentaire pour participer cet été aux festivals.

## Jazz in Marciac

En 2015, le festival Jazz in Marciac sera patronné par l'UNESCO. « Bien plus qu'une musique, le jazz est un style de vie, un outil de dialogue et de changement social », avait souligné Irina Bokova, sa directrice générale, lors de la Journée internationale du jazz célébrée le 30 avril. Un honneur que mérite sans doute une manifestation qui essaime ses notes dans le Gers depuis 1979.

Marciac, escale obligée de tous les amoureux du jazz, ouvre grand son chapiteau aux légendes du jazz, Salif Keita, Joshua Redman, Chick Corea, Chucho Valdès, les guitaristes Larry Carlton et Lee Ritenour, l'Orquesta Buena Vista Social Club... Jusqu'aux regretés Ibrahim Ferrer et Paco de Lucia auxquels hommage sera rendu. Comme à son habitude, Wynton Marsalis emmènera le public passer une nuit à la New Orleans, là où est né le jazz. Les 17 soirées déclineront les multiples visages du jazz, revendiqué par une nouvelle génération : Virginie Teychene, Melody Gardot et Leyla McCalla, trois jeunes chanteuses de talent, ou Julia Biel, une nouvelle voix venue d'Angleterre. Tandis que le cinéma de la nouvelle vague amènera Stéphane Kerecki, Lisa Simone et China Moses s'émanciperont de leurs mères respectives, Nina Simone et Dee Dee Bridgewater. Du 27 juillet au 12 août.



Il y a eu plus de 1,3 million d'entrées l'an dernier à Avignon Off.

## Art lyrique à Aix-en-Provence

Monter un opéra demande de longs préparatifs et un budget considérable, de décor et de distribution. La magie a un prix. Elle pourrait se produire dans la cour de l'Archevêché d'Aix-en-Provence, scène du festival d'Art lyrique, tant le programme de cette édition 2015 affiche une belle créativité. Et cinq opéras. De quoi faire oublier l'édition 2014 perturbée par le conflit des intermittents. De quoi aussi apprécier l'harmonie et l'équilibre de la musique.

De Mozart, sera mis en scène *L'enlèvement au sérail*, de Haendel, *Alcina* qui

ouvrira le festival et Shakespeare inspirera *Le songe d'une nuit d'été* de Benjamin Britten. Le festival fera découvrir les œuvres de deux contemporains : *Svadba* d'Ana Sokolovic (née en 1968) et *Le Monstre du labyrinthe*, de Jonathan Dove (né en 1959).

Un hommage sera rendu au prestigieux festival libanais de Baalbeck, dont la mission de favoriser les échanges culturels entre les nations a souvent été mise à mal par les guerres, notamment la guerre civile en Syrie. Une soirée mêlant la poésie et la musique, l'arabe et le français, célébrera la paix.

Veronique Giraud

## Le Festival de Marseille fête ses 20 ans

Vingt ans ! Le Festival de Marseille fête ses vingt ans cette année. Il débute en beauté, en couleurs et en joie, inondant d'une marée humaine la cité phocéenne avec *We are the city*, une grande parade imaginée par le chorégraphe et performeur Willi Dorner. Sapeur-pompiers, infirmières, travailleurs sociaux, personnels médicaux et bien d'autres défilent le dimanche 14 juin avec un seul message : « Ensemble, nous sommes la ville, nous sommes la vie ».

Conviant plus de 250 artistes, les spectacles déclineront de nombreuses créations des arts vivants et surtout la danse, avec le Ballet de l'Opéra de Lyon, les danseurs handicapés de Candoco Dance Company, le Ballet du Capitole de Belgique, Hoefecht Shechter's deGeneration, Kelemenis & Cie, Anna Teresa de Keersmaeker, Cia Manuel Linán, Wim Vandekeybus / Ultima Vez... Théâtre, cinéma et concerts ponctuent les jours de ce festival éclectique qui s'étend du 14 juin au 17 juillet et investit plusieurs lieux emblématiques de Marseille.





## Un été à Milan

S'il est une ville d'Europe où il faut aller cet été c'est Milan. La capitale lombarde accumule les richesses et, en 2015, au moins deux manifestations : l'Exposition universelle, avec ses 147 pavillons nationaux se disputant prouesses architecturales, voire délires formels, et la Fondation Prada inaugurée le 9 mai dernier.

L'Exposition universelle de Milan affiche une thématique ambitieuse : « Nourrir la planète, Énergie pour la vie ». L'événement planétaire n'a pourtant pas bénéficié d'auspices pacifiques. Au lieu d'un air de fête, un ouragan contestataire dénonçait le gaspillage d'argent public et les dérives mafieuses. Les nombreux scandales de l'industrie agro-alimentaire n'ont pas amélioré le climat.

Mais la manifestation se veut justement un laboratoire de la bonne bouffe et les pavillons invitent à changer d'ère : l'immense bibliothèque du *Pavillon Zéro*, aux tiroirs correspondant chacun à un aliment, un animal, une habitude alimentaire, retrace l'histoire de l'homme à travers son rapport à la nature et à la nourriture ; l'espace *Slow Food* érige la biodiversité et l'alter-consommation en emblèmes du changement des pratiques alimentaires ; le *Future Food District* accueille les innovations avec un supermarché virtuel ; dans le *Children Park*, les enfants testent huit installations ludiques et interactives inspirées par l'agriculture durable ; *Arts and Foods* propose un parcours artistique. Vingt millions de visiteurs sont attendus d'ici le 31 octobre.

Après Venise, la Fondation Prada a inauguré un second lieu dédié à l'art contemporain. Une distillerie désaffectée de Milan, où fut fabriqué le fameux Brandy Cavellino Rosso, a été transformée en temple de tous les arts.



## Francofolies, l'hommage à Foulquier



2015 c'est l'année de la Découverte pour les Francofolies de La Rochelle, avec deux scènes dédiées aux *Premières Francos* de son fondateur Jean-Louis Foulquier. Année de Créations où, pour cette 31<sup>e</sup> édition, Raphaël revisite l'album *Matrice* de Gérard Manset ou Clothilde Courau reprend les chansons de Piaf... Plus de 100 concerts programmés sur 9 scènes avec des têtes d'affiches comme Christine & the Queens, Étienne Daho, Johnny Hallyday. Du 10 au 14 juillet.

## La danse contemporaine en créations

Montpellier Danse est un moment exceptionnel de créations, 12 sur les 18 spectacles programmés cette année, dont *Belle d'hier* (Phia Ménard), *Le Fantôme de Montpellier rencontre le samouraï* (Tra-



jal Harrell), *Tenir le temps* (Rachid Ouramdane)... Le festival convie une vingtaine de chorégraphes venus de treize pays exprimer, par l'énergie des corps et l'art du mouvement, en musique ou en silence, en solo, en duo ou en troupe, les joies et les terreurs de nos sociétés. Du 24 juin au 9 juillet.

## Le Printemps des Comédiens

Quel bonheur de profiter des beautés du domaine du château d'O à Montpellier, cadre enchanteur du festival Le Printemps des Comédiens. Dans son parc, dans ses théâtres couverts et ouverts, sous ses chapiteaux, on vient entendre et voir le théâtre d'aujourd'hui. Théâtre filmé avec *Nobody* de Cyril Teste. Engagement avec Romeo Castellucci et son



*Go down, Moses*. Répertoire revisité avec Beaumarchais, dont deux pièces sont rémaniées par une troupe belge. Autant de facettes illustrant que l'art de la scène est bien vivant. Du 10 au 28 juin.

## Envies Rhônements en Camargue



Écouter le paysage, c'est l'étonnante invitation du Centre national des arts de la Rue, le Citron jaune, à l'origine du festival des Envies Rhônements. Contempler le fragile paysage de Camargue en écoutant et en regardant des artistes aux univers poétiques, généreux, passionnés, engagés pour l'environnement. Leurs spectacles sont programmés du 30 juillet au 2 août alors que, dès le 4 juillet, des installations artistiques incitent à arpenter les marais de Camargue. [www.lecitronjaune.com](http://www.lecitronjaune.com)

## Voies off de la jeune photo

Pour se rendre compte de l'engouement des jeunes artistes pour la création photographique, une visite s'impose à Arles pour assister aux soirées de projections de Voies Off. Le festival, qui fête ses vingt ans en 2015, sélectionne des centaines de dossiers. Une vingtaine de nationalités sont représentées et plusieurs prix encouragent les talents émergents. La galerie Voies Off prolonge le plaisir avec ses expositions. Du 6 au 11 juillet.



# Avignon, la marque Py

**C'**est la deuxième année de direction du festival pour Olivier Py. Qui impose sa marque.

Tant de tensions et de crises marquent l'année qu'il serait bien tentant d'aller ailleurs chercher divertissements. Divertissements ? Oui, mais pas forcément, pas seulement, par le plus bas dénominateur commun. C'est ce à quoi nous invitent les festivals, et plus particulièrement le plus réputé d'entre eux, Avignon. Son directeur, Olivier Py, qui en est à sa seconde édition, ne cache pas son ambition, politique au sens large du terme. Il part de questions qui nous touchent tous : « *La culture sera-t-elle demain cette éducation citoyenne de l'adulte qui changerait réellement le lien social ? L'éducation deviendra-t-elle enfin le réel souci de la nation, la volonté de former des êtres pourvus de sens critique et capable de s'inventer un destin ?* »

Sa réponse, face à la « *rapacité des temps marchands* », c'est une programmation se voulant animée d'une lucidité « *qui n'est pas synonyme de désespoir* ». L'ouverture, le 4 juillet à 12h, sur une relecture de *La République de Platon* écrite par le philosophe Alain Badiou, en est sans doute le symbole. Temps de réflexion bientôt suivi du vacarme des armes. Les conflits, personnels, familiaux, sociaux, historiques, vont en effet envahir les planches sous la plume de Shakespeare (mis en scène par l'allemand Thomas Ostermeier, le portugais Tiago Rodrigues et Olivier Py) Alfred Jarry, August Strindberg, Lars von Trier, Botho Strauss... Mais également sur des textes contemporains d'Olivier Saccomano, Valère Novarina, Éric Reinhardt...

## Confrontations

À Avignon, la confrontation est partout présente. Du spectateur aux acteurs, du texte à ses interprétations, mais également des corps à leurs émotions grâce aux multiples chorégraphies (Emmanuelle Vo-Dihn, Angelin Preljocaj, Eszter Sala-



Destination Avignon. N'hésitez pas.

mon, Fabrice Lambert, Gaëlle Bourges, Hofesh Shechter...) et d'une culture aux autres par l'invitation faite à des nombreuses compagnies du monde entier. Par exemple à l'homme complet de théâtre qu'est l'argentin Claudio Tolcachir ou à son compatriote Mariano Pensotti qui crée un spectacle sur le retour à la maison de quatre personnages confrontant ce qu'ils sont à ceux qu'ils voulaient être. Ou encore aux Estoniens du Teater N099, au Polonais Krystian Lupa qui propose une adaptation *Des arbres à abattre* de

## Honneur à la cour



C'est dans le Cour d'honneur du Palais des Papes que sont données les créations les plus attendues. Olivier Py s'y risque avec sa propre traduction du *Roi Lear*. Avant que le chorégraphe Angelin Preljocaj ne prenne le relais avec *Retour à Berratham*. Le 9 juillet, pour une soirée unique, Isabelle Huppert sera seule sur l'immense scène pour lire *Juliette et Justine, le vice et la vertu* d'après des textes choisis de Sade par Raphaël Enthoven.

Thomas Bernhard, au chorégraphe sénégalais Fatou Cissé ou à l'Égyptien Ahmed El Attar, auteur et metteur-en-scène. Trois semaines, du 4 au 21 juillet, qui cette année encore feront sans doute le plein. Les réservations (internet, téléphone, Fnac) ouvrent le lundi 15 juin à 10 heures. ♦

Jacques Mucchielli

## Richard III par Ostermeier

Depuis sa création remarquée en 2004 au festival d'Avignon, Thomas Ostermeier, directeur de la Schaubühne de Berlin, s'est créé en France un public d'affidés. Réputé pour donner des textes contemporains, ou pour la façon dont il a revisité Heinrich Ibsen, il s'attaque désormais à Shakespeare dans une traduction en allemand de Marius von Mayenburg qui passe librement du vers à la prose. Le spectacle sera diffusé en direct sur Arte le 13 juillet.



# Jean-Paul Jouary : « Une humanité en train de naître »

Jean-Paul Jouary, philosophe, s'intéresse depuis plusieurs années aux liens entre l'art paléolithique et les créations du xx<sup>e</sup> siècle. Il a été chargé de concevoir une salle d'art contemporain au sein du futur Centre international de l'art pariétal de Montignac-Lascaux (Lascaux 4), qui ouvrira en 2016.

## Quelle résonance ont aujourd'hui les magnifiques gravures de Lascaux ?

Plus on regarde loin dans les œuvres d'art de l'histoire de l'humanité, plus on s'approche de l'universalité humaine. Plus les œuvres sont anciennes, plus il y a une uniformité terrestre sur tous les continents. Plus on se rapproche, plus on distingue les styles et on devient étranger aux autres. Rappelons qu'il y a deux arts du xx<sup>e</sup> siècle, celui créé par les artistes de l'époque et l'art paléolithique, dont la découverte a été attestée complètement en 1902. Ces artistes, qui cherchaient la rupture avec tous les arts académiques pour un art manifestant une humanité non divisée, ni par les génocides, ni par les guerres coloniales, ni par le racisme, ont trouvé dans l'art paléolithique l'humanité qu'ils recherchaient. C'est d'une certaine manière notre « futur antérieur ». C'est à la fois cette universalité que nous avons perdue parce que nous sommes devenus humains, tout en développant des qualités, et en même temps c'est une sorte d'universalité que recherchaient les artistes.

## La lecture que nous faisons de Lascaux ne peut être qu'esthétique ?

Nous distinguons les croyances, les connaissances et les émotions esthétiques. Dans les sociétés dont s'occupent les ethnologues, en Amazonie ou en Australie, cette distinction n'a pas de sens. J'ai inventé pour ça un concept bizarre le « senti, cru, pensé ». Pour eux, cela formait un tout. Seulement quand l'intimité se manifeste pour

la première fois dans la matière, on se voit en face de soi et on se transforme. En fabriquant des outils, on modifie ses capacités. Je pense que c'est parce que nous avons accédé à l'art que nous sommes devenus humains quand tant d'autres disent que c'est parce que nous sommes devenus humains que nous avons accédé à l'art. D'un ensemble formant un tout, nous avons donc différencié ultérieurement les capacités rationnelles, les croyances religieuses, les émotions esthétiques et le savoir-faire technique. Nous avons sous les yeux à Lascaux une humanité en train de naître.

## Vous êtes commissaire d'une salle d'art contemporain du projet Lascaux 4. Comment est née cette idée ?

J'avais réuni quelques informations sur des peintres qui avaient été bouleversés en découvrant l'art paléolithique. Personne n'avait essayé d'explorer l'ensemble. Je suis allé de surprise en surprise, m'apercevant que des pans entiers de l'œuvre de Picasso sont partis de la statuette de la Vénus de Lespugue, que Miro a été bouleversé par les signes de plusieurs grottes, que Nicolas de Staël s'est envolé vers sa propre peinture à Altamira, puis Brassai, Bonnard, Dubuffet (dont la grotte préhistorique « Le jardin d'hiver » est à Beaubourg), Louise Bourgeois, Yves Klein, Soulages, Cueco, etc. La Vénus de Willendorf a même inspiré Jeff Koons dont on peut voir actuellement à Beaubourg la Balloon Venus, conçue pour une publicité de Dom Pérignon en 2013. En tant que phi-

« Des pans entiers de l'œuvre de Picasso sont partis de la statuette de la Vénus de Lespugue »



© BRUNO PAILLARD

losophe cela m'a beaucoup intéressé de chercher les motivations, les façons d'être influencé. Aujourd'hui j'ai réuni plus de soixante artistes. Jusqu'à des peintres contemporains, qui revendiquent un rapport avec leur propre art, et avec lesquels il m'arrive de descendre dans les grottes. J'écoute leurs propos, en compagnie de préhistoriens. Par le regard de ces grands créateurs contemporains, on peut former un regard qui permet de voir autrement l'art paléolithique. Cette universalité se voit dans le fac-similé des grottes mais aussi dans la création contemporaine. Cela me paraît tout aussi important.

## Comment se présentera cette salle ?

Ce sera une caverne numérique, avec une centaine d'écrans. Sur six d'entre eux, les visiteurs pourront choisir une œuvre contemporaine ou paléolithique dont l'image immergera l'espace et donnera des explications. À partir de la deuxième année, ouvrira une salle d'exposition temporaire où un artiste descendra dans le vrai Lascaux et proposera les œuvres que l'émotion lui aura suggérées. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud



## Pourquoi est-il essentiel que vos élèves soient bien assurés ?

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.



NON PREMIER ASSUREUR

Tous nos engagements sur [mae.fr](http://mae.fr)

# IR Des livres pour l'été



19 €



8 €



5 €



5 €



5 €



15 €



9,90 €



10 €



15 €



8 €

Toutes les publications de l'Institut sont sur [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr) – Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU –104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS –Tél. : 01 41 63 27 60

E-mail : [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr) – Site Internet : [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

- Misiune: a realiza un proiect sau o sarcina
- Scop: a realiza un proiect sau o sarcina
- Obiectiv: a realiza un proiect sau o sarcina
- Rezultat: a realiza un proiect sau o sarcina
- Impact: a realiza un proiect sau o sarcina
- Rol: a realiza un proiect sau o sarcina
- Responsabilitate: a realiza un proiect sau o sarcina
- Rol: a realiza un proiect sau o sarcina
- Responsabilitate: a realiza un proiect sau o sarcina
- Rol: a realiza un proiect sau o sarcina
- Responsabilitate: a realiza un proiect sau o sarcina



Clasificarea coruptiunii conform actului de incuviertare 1  
 Aceasta clasificare este o clasificare a coruptiunii conform actului de incuviertare 1  
 Aceasta clasificare este o clasificare a coruptiunii conform actului de incuviertare 1  
 Aceasta clasificare este o clasificare a coruptiunii conform actului de incuviertare 1  
 Aceasta clasificare este o clasificare a coruptiunii conform actului de incuviertare 1



ANCA - Autoritatea Nationala Anticoruptie